Du suffrage censitaire au suffrage universel : potentialités électorales, stratégies familiales et pouvoir municipal à Calacuccia (XIXe-XXe siècles)

HUBERT LENZIANI

ADECEC-20221-CERVIONI

INTRODUCTION :

Elément restrictif de l'expression électorale, le suffrage censitaire, qu'il soit législatif, cantonal ou municipal, a permis de mettre en évidence les hiérarchies acceptées qui, de l'échelle nationale à l'échelle communale, en passant par le stade départemental, ont dominé le jeu politique français de 1815 à 1848.

Les événements de 1848 vont clore la parenthèse du régime censitaire, avec l'instauration du suffrage universel, lui-même restrictif, puisqu'il excluait du vote la population féminine adulte.(1)

A l'aune de ce double mouvement conjoncturel, il n'est pas inintéressant de se demander comment, au niveau d'une commune de la Corse profonde - Calacuccia, chef-lieu du canton du Niolu -, a évolué la nature du pouvoir municipal, dans un contexte socio-historique spécifique, puisque marqué par un isolement pluriséculaire et une forte prégnance de la structure familiale.

La problématique définie nous oriente inévitablement vers une appréhension du long terme - XIXe-XXe siècles -, par le biais d'un choix dualiste : l'avant et l'après 1848.

Dans un premier temps, notre argumentation aura pour objet de mesurer la portée « socio-politique » du suffrage censitaire à Calacuccia.

Pour ce faire trois documents nous serviront de référence :

- la liste électorale de l'année 1840 (la première observable pour la commune) ;
- la liste électorale de l'année 1847 (la dernière avant l'instauration du suffrage universel) ;
- la feuille de recensement pour l'année 1846.

Ces trois documents vont nous permettre une approche à la fois quantitative et qualitative, par la prise en compte de certains paramètres comme, par exemple, les exemple, les revenus - totaux et moyens- par individu(s) et patronyme(s), les professions, les âges, et, enfin, certaines structures de parenté auxquelles se rattachent les différents électeurs.

Notre deuxième approche consistera à examiner le profil du corps électoral né du suffrage universel, et ce jusqu'à nos jours -soit sur un siècle et demi-, afin de voir si les «notabilités» locales nées du suffrage censitaire se sont maintenues, ou bien si une évolution s'est manifestée dans les rapports de force intra-muros.

Le troisième moments d'investigation essaiera de mettre en avant les acteurs potentiels du jeu électoral sur l'ensemble de la période considérée, avec la saisie globale des groupes

patronymiques s'étant principalement illustrés comme éléments moteurs de la reproduction du pouvoir municipal.
Enfin, dernier aspect de notre propos, l'analyse fine des fondements véritables de ce même pouvoir municipal, à travers les stratégies -familiales ou de groupe(s)- et les moyens (rôles et valeurs) -internes et/ou conjoncturels- pour le capter et le faire perdurer.
À cela nous adjoindrons une réflexion sur le rôle des idéologies -insulaires et nationales-, de manière à situer la commune étudiée dans la confrontation espace local/espace englobant.
En choisissant comme thème de réflexion le pouvoir municipal et les stratégies familiales à Calacuccia, sur la longue durée, notre intention est finalement de déterminer si le corps électoral « impliqué » dans le jeu « politique » est le reflet d'un consensus social, ou bien s'il constitue la robe de légitimité d'une catégorie de privilégiés, prouvant par là même que, sous une apparente égalité nioline peut sécréter des clivages sociaux significatifs.

(1)Il faudra attendre près d'un siècle, à savoir une ordonnance d'avril 1944, pour que la France accorde le droit de vote aux femmes.

I. 1840-1847 : LE JEU DU SUFFRAGE CENSITAIRE.

En 1840, à Calacuccia, le jeu municipal se joue à 68, ce qui correspond à 10% de la population totale de la commune (684 habitants). (1)
Jeu restreint s'il en est, dominé quantitativement par 5 patronymes :
- Negroni : 15 électeurs (22,05% du total).
- Geronimi : 10 électeurs (14,70%).
- Grimaldi : 9 électeurs (13,23%).
- Luciani : 8 électeurs (11,76%).
- Paccioni : 8 électeurs (11,76%).

Ces patronymes confondus représentent 50 électeurs, soit 73,52% du corps électoral communal.

(1) À la même époque on compte en Corse 1,8 électeur de député pour 1.000 habitants, et 91 pour 1.000 exerçant un droit électoral quelconque, soit respectivement 397 et 20.111 inscrits environ.

Au niveau du cens proprement dit, l'échelle pécuniaire va de 37,82 francs pour le plus imposé (Ordioni Pierre-Paul, juge de paix) à 05,21 francs pour le moins imposé (Geronimi Jean-Thomas, propriétaire), soit un écart de 32,61 francs (7 fois plus).
Jocelyne George, évoquant le cas de Brive (163 électeurs en 1831), a divisé en 4 catégories de revenu imposable l'ensemble des électeurs censitaires, obtenant les chiffres suivants :
- plus de 500 francs : 1 électeur (0,6%).
- de 200 à 500 francs : 10 électeurs (6,13%).
- de 100 à 200 francs : 21 électeurs (12,88%).
- de 10 à 100 francs : 131 électeurs (80,36%). (1)

(1) J. GEORGES, Histoire des Maires, 1789-1939, Plon, p. 91.

Ce sont les électeurs payant entre 10 et 100 francs qui forment l'essentiel de l'électorat, confirmant si besoin est que la loi de mars 1831
« […] *entraîne de petites gens à l'apprentissage de la vie civique* […]. » (2)

(2) J. GEORGES, idem, p.91

À Calacuccia, on est loin d'atteindre de tels chiffres, étant donné que la moitié de la commune se situerait dans le seuil le plus bas de Brive, l'autre moitié nécessitant de reculer d'un palier l'échelle des valeurs.

Néanmoins, si, d'une manière relative, nous établissons une gradation à peu près similaire, à savoir une division en 5 classes, nous obtenons la même proportion :

- plus de 30 francs : 1 électeur (1,47%).
- de 20 à 30 francs : 7 électeurs (10,29%).
- de 15 à 20 francs : 8 électeurs (11,76%).
- de 10 à 15 francs : 16 électeurs (23,52%).
- de 5 à 10 francs : 36 électeurs (52,64%).

Comme à Brive, le groupe le moins imposé est majoritaire.

Dans les deux cas, au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle des revenus, les électeurs se font plus nombreux.

La comparaison à laquelle nous venons de procéder nous indique, en tout cas, qu'il faut relativiser la notion de notabilité : les plus fortunés de Calacuccia entreraient dans le contingent des petits électeurs censitaires de Brive.

C'est bien la preuve à contrario du fossé séparant la Corse des autres départements français à cette époque.

Si nous prenons comme paramètre le total des contributions payées par chacun des 5 patronymes les plus représentatifs, nous obtenons :

- Negroni : 158,63 francs.
- Grimaldi : 134,16 francs.
- Paccioni : 104,59 francs.
- Luciani : 101,06 francs.
- Geronimi : 73,45 francs.

Le poids des contributions place le patronyme Negroni en tête : il y a ici corrélation entre la potentialité électorale et les revenus : sauf pour les Geronimi, lesquels occupent la 5^{e} place, alors qu'ils représentent le patronyme le plus nombreux.

Concernant les contributions moyennes, le classement confirme un autre ordre :

- Grimaldi : 14,90 francs.
- Paccioni : 13,07 francs.
- Luciani : 12,63 francs.
- Negroni : 10,57 francs.
- Geronimi : 7,34 francs.

Les chiffres traduisent un aspect plus qualitatif des revenus, indiquant qu'au niveau individuel le poids pécuniaire n'est pas en adéquation avec le nombre : par exemple, les Luciani et les Paccioni (16 électeurs en tout) ont un total de revenus moyens biens supérieur à celui des Geronimi et Negroni (25 électeurs en tout) -25,7 francs pour les premiers contre 17,91 francs pour les seconds.

Le cas des Grimaldi est encore plus significatif : à une unité près (9 individus), ils talonnent les Geronimi, mais leur revenu moyen (14,90 francs) est le double de celui de ces mêmes Geronimi (7,34 francs).

La liste des électeurs censitaires présente de ce fait un double aspect : d'un côté, les potentialités familiales (les patronymes les plus nombreux), de l'autre, les potentialités pécuniaires (les patronymes les plus fortunés).

En observant de manière plus fine la structure des revenus, on peut dégager un ensemble de 8 électeurs imposés au dessus de 20 francs, voire de 30 francs pour l'un d'entre eux.

Ce sont (avec leur profession en regard) :

- Ordioni Pierre-Paul : 37,82 francs, juge de paix.
- Lamperti Antoine : 29,35 francs, huissier.
- Paccioni Jean-François : 28,88 francs, propriétaire.
- Grimaldi Antoine-Louis : 24,91 francs, médecin.
- Grimaldi Pierre : 23,97 francs, maire.

- Castellani Antoine-François : 21,51 francs, propriétaire.
- Paccioni Etienne : 21,09 francs, propriétaire.
- Negroni Dominique : 21,05 francs, propriétaire.

Le profil socio-professionnel indique une égale répartition des professions libérales/administratives et rurales : néanmoins, les deux plus imposés appartiennent aux professions administratives et libérales.

Plus que la fortune - toute relative nous l'avons vu-, c'est la position sociale et intellectuelle qui prime.

La structure socio-professionnelle de la totalité de l'électorat confirme le caractère étroit des notabilités :

GRAPHIQUE N° 1.

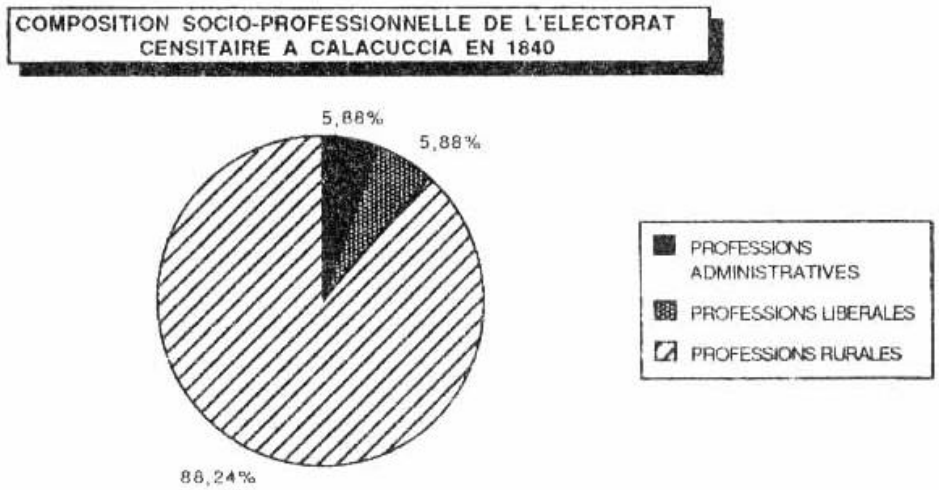

(Source: A.D.A.3M.58)

La classe des ruraux domine largement sous l'appellation de « propriétaires ».

Le terme est à nuancer, puisque tous ces propriétaires ont des revenus très inégaux : le plus imposé - Paccioni Jean-François- l'est avec un écart de 23,67 francs, soit cinq fois plus, sur le moins imposé -Geronimi Jean-Thomas (28,88 francs contre 5,21 francs).

D'ailleurs, sur les 60 propriétaires recensés, on peut établir une différenciation significative en 4 classes :

- plus de 20 francs d'imposition : 4 (6,66%).
- de 15 à 20 francs d'imposition : 7 (11,66%).
- de 10 à 15 francs d'imposition : 14 (23,33%).
- moins de 10 francs d'imposition : 35 (58,33%).

Cette différenciation introduit-elle une stratification marquée parmi les plus aisés de la commune, relativisant une fois de plus la notion de notable rural ?

Cela est fort probable et indique, au regard du revenu imposable moyen de l'ensemble de l'électorat censitaire -11,72 francs- quel peut-être l'état des revenus du reste de la population masculine adulte.(1)

(1) Au recencement de 1846, il y avait à Calacuccia 220 garçons, 138 hommes maries, 24 veufs, soit 382 individus mâles sur 743 habitants.

Cet électorat censitaire a quand même un élément d'unité : l'âge moyen, lequel, égal à 51 ans, confirme le caractère mûr, voire âgé de l'ensemble de la composante.

Confirmant l'âge moyen, on remarque que les classes les plus représentatives sont celles d'âge mûr (40-49 ans) voire avancé (60 ans et plus), phénomène que l'on observe d'ailleurs, et avec plus d'acuité, au sommet de la pyramide, étant donné que l'âge moyen des 8 plus imposés est égal à 55 ans.

Au niveau individuel, une constatation s'impose : avec ses 37,82 francs, Ordioni Pierre-Paul se détache des autres ; il est d'ailleurs le 4e électeur le plus imposé du canton, ce qui en vérité a une signification toute relative, puisque,

« […] sur les 90 éligibles que compte l'arrondissement de Corte, trois seulement sont Niolins, tous trois en médiocre position : François Acquaviva, de Lozzi, est en 58e position, François Grimaldi de Calacuccia en 74e position (en 1840, année à laquelle nous nous référons, ce dernier ne figure plus sur la liste des 48 électeurs niolins), et André Sabiani, de Casamacciuli, en 77e position. Aucun n'atteint les 75 F de contribution qui lui permettraient d'être éligible au Conseil Général. »(2)

(2) G. RAVIS-GIORDANI. Bergers Corses, Edisud, 1983, p. 295.

Néanmoins, dans le cadre strictement cantonal, la position d'Ordioni a son importance, puisqu'il fait partie des notables les plus en vue, augmentant par voie de conséquence son impact au plan communal.

Si aux 8 principaux électeurs nous ajoutons 2 noms supplémentaires, à savoir ceux de Martini Don Mathieu (19,17 francs d'imposition) et Grimaldi Pierre-François (18,27 francs d'imposition), nous voyons se dessiner l'organigramme du pouvoir communal.

Sur les 10 personnes susnommées, 4 font partie du conseil municipal de la commune : Grimaldi Pierre, Paccioni Etienne, Negroni Dominique, Martini Don Mathieu.

Sur ces 4, nous retrouvons le maire et le premier adjoint (Martini Don Mathieu).

Le fait le plus intéressant concerne le lien de parenté unissant le juge de paix Ordioni au premier magistrat Grimaldi : tous deux sont beaux-frères.

Même si Ordioni ne fait pas partie du conseil municipal (en tant que juge de paix, il ne peut occuper de fonction élective), son statut social et sa position familiale le placent directement dans le giron du pouvoir : il en constitue le garant juridique.

Cela nous amène à penser qu'il peut y avoir verrouillage du pouvoir municipal par un même groupe parental.

On peut considérer que la position de ce groupe parental repose sur deux facteurs déterminants : la position sociale - un maire et un juge de paix - et le cens donnant accès à la fonction élective.

Davantage que le cens, dont nous avons vu qu'il avait une valeur toute relative par rapport à l'exemple continental, ce sont les capacités intellectuelles, le savoir-faire et l'expérience qui assurent la prééminence au niveau de la gestion communale.

De ce point de vue, il est intéressant de noter que, chez les Grimaldi, sur 9 électeurs, nous trouvons : 1 maire, 1 médecin, 1 curé, soit le triptyque du savoir reconnu, donc de la notoriété.

Nous verrons par la suite que de cette situation peuvent sourdre des tensions entre cette oligarchie intellectuelle et des groupes familiaux plus représentatifs du tissu social de la commune.

Ceci étant, observons, dès à présent, la situation de l'électorat à la veille de l'établissement du suffrage universel.

En 1847, la commune de Calacuccia compte 75 électeurs censitaires, pour une population de 743 habitants.

Quantitativement, nous retrouvons les mêmes patronymes qu'en 1840, augmentés d'une unité :

- Negroni : 13 électeurs (17,33 % de l'ensemble).
- Grimaldi : 12 électeurs (16 %).
- Geronimi : 10 électeurs (13,33 %).
- Luciani : 10 électeurs (idem).
- Leca : 7 électeurs (9,33 %).
- Paccioni : 7 électeurs (idem).

Ces 6 patronymes représentent 78,66 % de l'électorat communal.

Il est à remarquer que, par rapport à 1840, les Negroni, quoique toujours majoritaires, perdent 2 électeurs, cependant que les Grimaldi, avec 12 électeurs, en gagnent 3, avançant d'un rang, puisqu'ils passent de la troisième à la deuxième place.
En ce qui concerne l'échelle pécuniaire, celle-ci culmine à 63,87 francs pour le plus imposé -Ordioni Pierre- Paul -, et descend à 12,66 francs pour le moins imposé -Geronimi Jean-Baptiste-, cela représentant un écart de 51,21 francs, soit 5 fois plus.
Ordioni Pierre-Paul, à cette date, est d'ailleurs l'électeur le plus imposé du canton, augmentant en sept ans son revenu imposable de 26,05 francs, soit une moyenne de 3,72 francs par an.
L'écart qui le sépare de son suivant communal -Paccioni Toussaint- est significatif : 16,6 francs, correspondant au double de 1840 (8,47 francs).
Par patronymes, le total des contributions payées est celui- ci :
- Negroni : 283,74 francs.
- Grimaldi : 262,14 francs.
- Paccioni : 191,59 francs.
- Geronimi : 172,51 francs.
- Luciani : 170,51 francs.
- Leca : 119,5 francs.

Cela donne des contributions moyennes égales à :
- Paccioni : 27,37 francs.
- Grimaldi : 21,84 francs.
- Negroni : 21,82 francs.
- Geronimi : 17,25 francs.
- Leca : 17,07 francs.
- Luciani : 17,05 francs.

Par rapport à 1840, le classement établit une certaine continuité, avec la prééminence des Negroni/Grimaldi pour le total des contributions, et celle des Paccioni/Grimaldi pour les contributions moyennes.
Si permanence il y a à ce niveau, celle- ci s'estompe à l'observation de la liste des 9 plus imposés et de sa composante socio-professionnelle.
Qu'on en juge :
- Ordioni Pierre-Paul : 63,87 francs, juge de paix.
- Paccioni Toussaint : 47,27 francs, propriétaire.
- Negroni Dominique : 40,38 francs, propriétaire.
- Paccioni Sylvestre : 39,30 francs, ferailleur.
- Geronimi Jean-Thomas : 37,67 francs, propriétaire.
- Negroni Jean-André : 34,93 francs, propriétaire.
- Grimaldi Pierre-François : 33,82 francs, propriétaire.
- Negroni Hilaire : 33,53 francs, propriétaire.
- Negroni Vital : 32,93 francs, propriétaire.

Une majorité de propriétaires - 7 sur 9 - se dégage de cette liste, laquelle ne compte qu'un administratif et un artisan.
Cependant le plus imposé n'appartient pas au secteur rural.
Trouvons-nous confirmation de cette poussée du primaire au niveau de l'électorat tout entier ?
Voyons-en pour cela le détail :
- 70 propriétaires (93,33 % du total).
- 2 artisans (2,66 %).
- 1 juge de paix (1,33 %).
- 1 médecin (idem).
- 1 prêtre (idem).

La réponse est donc positive, puisque le pourcentage des propriétaires a augmenté de 3 points (indice 103) par rapport à 1840.
Cependant, comme en 1840, cette catégorie affiche des revenus inégaux, avec un écart de 34,61 francs entre le plus imposé et le moins imposé.
Cela nous amène à évoquer l'échelle des revenus, qui, comme en 1840, pour les 70 propriétaires, peut être divisée en 4 classes :
- plus de 40 francs : 2 électeurs (2,85 % du total).
- de 30 à 40 francs : 5 (7,14 %).
- de 20 à 30 francs : 22 (31,42 %).
- de 10 à 20 francs : 41 (58,57 %).

En sept ans, le seuil des revenus a évolué, étant donné qu'aucun électeur ne se situe au dessous de 10 francs d'imposition ; tout aussi remarquable est la baisse du taux de représentativité des deux classes les plus imposées, la poussée de la classe moyenne, et la stabilité de la classe à plus faible revenu imposable, laquelle est toujours majoritaire.
Au niveau du corps électoral tout entier, la tendance se confirme :
- plus de 50 francs : 1 électeur (1,33 % du total).
- de 40 à 50 francs : 2 électeurs (2,66 %).
- de 30 à 40 francs : 6 électeurs (8 %).
- de 20 à 30 francs : 24 électeurs (32 %).
- de 10 à 20 francs : 42 électeurs (56 %).

Les chiffres sont révélateurs à la fois d'une permanence et d'un changement dans la structure censitaire de l'électorat : permanence, avec la présence d'une minorité d'électeurs « aisés » et d'une majorité qui l'est beaucoup moins ; changement, avec le recul de l' « élite » au profit de la masse.
Cela est d'ailleurs vérifié au sein du conseil municipal, lequel, sur 10 membres adultes, (1) rassemble :

(1) En effet en 1847, un conseiller élu est mineur : il s'agit du fils du maire, Grimaldi Pierre-François.

- 1 membre imposé à plus de 40 francs.
- 5 membres imposés entre 20 et 30 francs.
- 4 membres imposés à moins de 20 francs.

Il nous reste à évoquer un dernier élément, à savoir la composante par âge de l'électorat.
Avant d'y arriver, ou plutôt afin d'y introduire son observation, considérons deux aspects : l'âge moyen du conseil municipal élu en 1847, et celui des 9 électeurs les plus imposés de la commune.
Concernant le premier, celui-ci est égal à 57 ans, ce qui traduit un vieillissement notable de la représentation municipale par rapport à 1840.
Ce vieillissement est illustré par la présence de 5 conseillers sur 10 ayant dépassé les 60 ans, voire les 70 ans pour l'un d'entre eux (74ans).
L'explication tient au fait que parmi l'ensemble du conseil municipal, plus de la moitié - 7 membres sur 11, soit 63,63 % - figurait dans l'assemblée de 1840, preuve d'un conservatisme certain au niveau du pouvoir.
Nous assistons au phénomène inverse au niveau de l'âge moyen des 9 électeurs les plus imposés : une diminution sensible est enregistrée, puisque de 55 ans en 1840 on passe à 51 ans en 1847.
Néanmoins, malgré leur différence, les deux ensembles traduisent la primauté d'un électorat, à responsabilité politique et à assise foncière, d'âge mûr, donc fondé sur une certaine notoriété, voire une certaine expérience.
L'effectif global présente-t-il dans sa structure cette tendance, ou bien révèle-t-il d'autres aspects, non induits ?
En opérant la même division que pour la liste de 1840, nous obtenons :

- 60 ans et plus : 22 électeurs (29,33 % du total).
- 50 à 59 ans : 17 électeurs (22,66 %).
- 40 à 49 ans : 24 électeurs (32 %).
- 30 à 39 ans : 11 électeurs (14,66 %).
- moins de 30 ans : 1 électeur (1,33 %).

Cela indique clairement le primat des catégories d'âge mûr (40-49 ans), et également, à quasi égalité, des catégories d'âge avancé.

Ainsi le constat fait pour le conseil municipal et les 9 électeurs les plus imposés, trouve-t-il confirmation au niveau du corps électoral tout entier.

La comparaison avec l'année 1840 montre une similitude dans la tendance, accentuée par le recul des classes les plus jeunes (1 seul individu de moins de trente ans), et quelque peu tempérée par un léger progrès des 30-39 ans.

En affinant l'analyse, il ressort que la classe d'âge la plus représentative, aussi bien an 1840 qu'en 1847, englobe la génération des 40-60 ans : plus de 50 % dans les deux cas.

Ce phénomène est à rapprocher de celui mis en évidence par André-Jean Tudesq, lequel, étudiant les conseillers généraux sous la Monarchie de Juillet, constate, à propos de leur répartition par âge en 1840.

« […] la prépondérance très forte de la génération 1780-1800 (plus de 63 %) et même de la décade 1790-1799 (35 %). » (1)

(1) A.J. TUDESCO. Les Conseillers Généraux en France au temps de Guizot 1840-1948. P.F.N.S.P., 1967, p. 79

À la même date, pour la Corse, sur 29 conseillers généraux recensés par le même auteur, le pourcentage des 40-60 ans est de 51,72 %. (2)

(2) A.J. TUDESCO, Idem, p. 78.

Ces similitudes entre la commune de Calacuccia et le contexte insulaire, voire national, peuvent s'étendre au niveau de la composition socio-professionnelle de ces mêmes conseillers généraux.

En 1840, toujours selon les chiffres d'André-Jean Tudesq, sur un total national de 2 399 conseillers généraux comptabilisés, deux catégories dominent : celle des propriétaires (28,17 %) et celle des magistrats (20 %). (3)

(3) A.J. TUDESCO, ibidem, p. 113.

De ce point de vue, Calacuccia s'inscrit pleinement dans ce processus de prédominance rurale, de même que l'ensemble du canton où, sur les 48 électeurs départementaux, les propriétaires sont représentés à 81,25 %.

Dans l'île, la tendance, quoique similaire, est néanmoins inversée au profit des magistrats (40 % contre 26,66 % aux propriétaires). (4)

(4) A.J. TUDESCO. Ididem, p. 112.

Une constatation s'impose: au niveau des mandats électifs cantonaux, les élus censitaires métropolitains sont plus représentatifs du corps social dominant (75 % de ruraux en 1846) que ne le sont les élus insulaires pour une proportion légèrement supérieure (79 % de ruraux en 1846).

Il nous appartient à présent, sur la base des chiffres que nous venons de mettre en évidence pour Calacuccia, d'opérer une synthèse sur l'évolution des groupes patronymiques de 1840 à 1847, afin de voir quelle tendance se dégage à la veille de l'instauration du suffrage universel.

Trois graphiques d'analyse de données vont nous permettre de visualiser l'ensemble du phénomène à deux niveaux : un niveau d'observation sur deux moments -1840 et 1847-, lesquels situent la position des patronymes composant l'échiquier électoral ; un niveau ayant valeur de bilan et résumant la disposition type, à savoir le rapport de force patronymique sur la période considérée (7 ans).

GRAPHIQUE N° 2. : LES PATRONYMES EN 1840 .

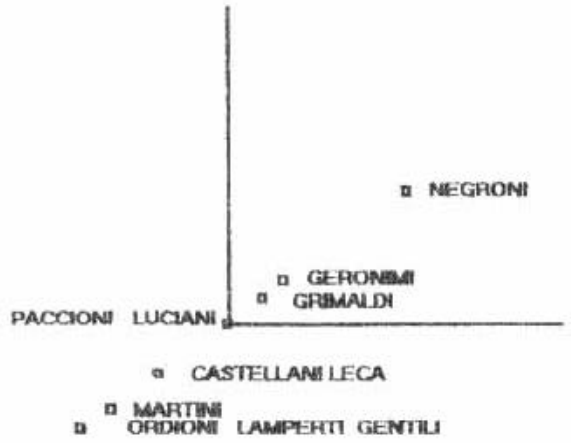

GRAPHIQUE N° 3. : LES PATRONYMES EN 1847 .

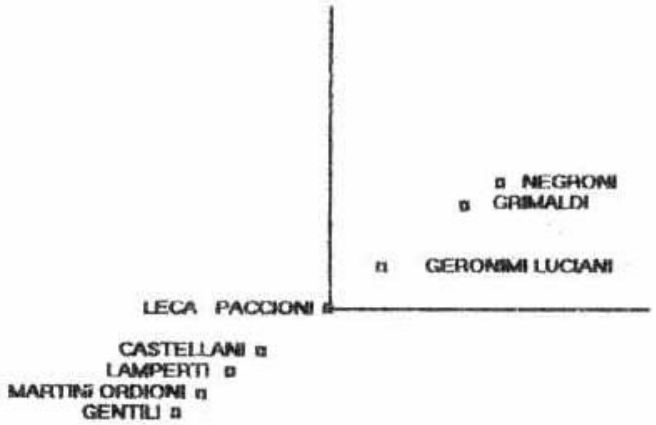

Ces deux premiers graphiques illustrent parfaitement la dynamique patronymique dans le temps, montrant le clivage existant entre les patronymes dominants (5 en 1840, 6 en 1847) et les autres.

Le graphique de 1840 est significatif de la position dominante des Negroni sur l'échiquier électoral.

En 1847, cette position est partagée par les Grimaldi, dont on mesure la progression en l'espace de sept années. De même, le graphique traduit l'avancée des Geronimi et des Luciani, voire la stabilité des Paccioni.

GRAPHIQUE N° 4 : SYNTHESE PATRONYMIQUE 1840-1847.

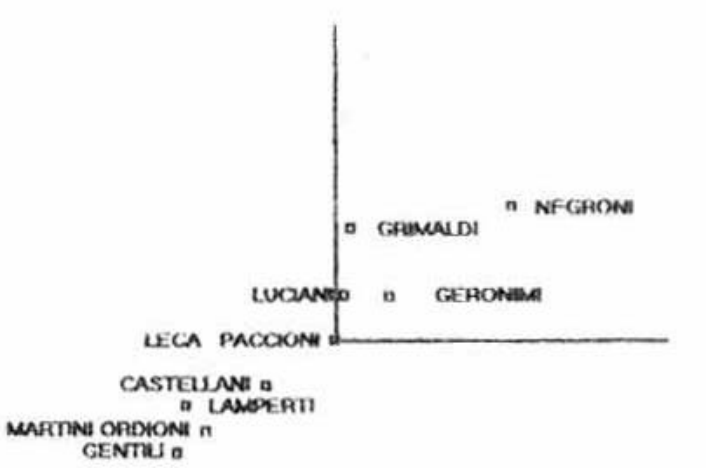

(L'axe horizontal figure la moyenne de la variable).

Le troisième graphique, synthèse des deux autres, confirme la prééminence de 4 patronymes (Geronimi, Grimaldi, Luciani, Negroni), dont 2 dominent la période, au niveau de la tenue d'ensemble (nombre et progression).
Un dernier paramètre peut être pris en considération, afin de voir si corrélation il y a entre la potentialité patronymique et sa traduction concrète au sein des conseils municipaux élus en 1840 et 1847.
Finalement, c'est à ce stade que l'on peut le mieux aborder l'aspect quantitatif de la problématique famille et pouvoir.
Comme précédemment, nous faisons appel aux graphiques d'analyse de données, mais cette fois-ci en trois étapes.
La première, sur le même principe que la liste des électeurs, visualise sur trois moments (deux moments d'observation -1840 et 1847-, un moment de synthèse- 1840-1847) l'importance des patronymes représentés au sein des conseils municipaux élus.
La seconde couple deux variables, à savoir la potentialité patronymique au sein de la liste électorale -première variable-, et sa représentation dans les conseils municipaux -deuxième variable-, en 1840 et en 1847.
Enfin, la troisième étape réunit les deux aspects précédents, sous forme de quatre variables, établissant un profil potentialité/représentation municipale sur l'ensemble de la période, afin de dégager des éléments de comparaison entre les patronymes.

GRAPHIQUE N° 5. : REPRESENTATION MUNICIPALE EN 1840 .

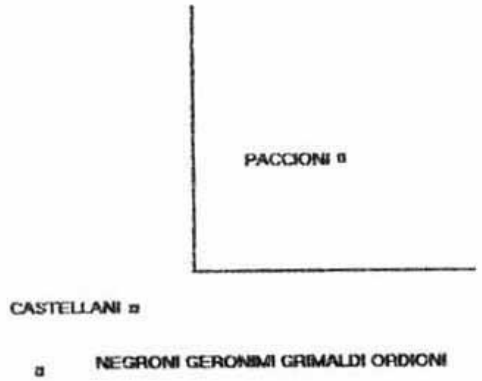

En observant le graphique de 1840, on constate que la représentation municipale diffère de la potentialité patronymique.
Les Paccioni occupent une position majoritaire, avec 4 conseillers municipaux sur 12, cela constituant la moitié de leur effectif électoral.
Même remarque pour les Castellani : 2 conseillers municipaux pour 4 électeurs.
A ‘‘inverse, les patronymes majoritaires -Negroni et Geronimi- sont sous-représentés, avec 1 seul conseiller pour 15 et 10 électeurs.
On peut invoquer deux raisons à cette inadéquation apparente : les réseaux d’alliance entre patronymes, et la personnalité des candidats, aptes ou non à capter les suffrages.

GRAPHIQUE N° 6. : REPRESENTATION MUNICIPALE EN 1847.

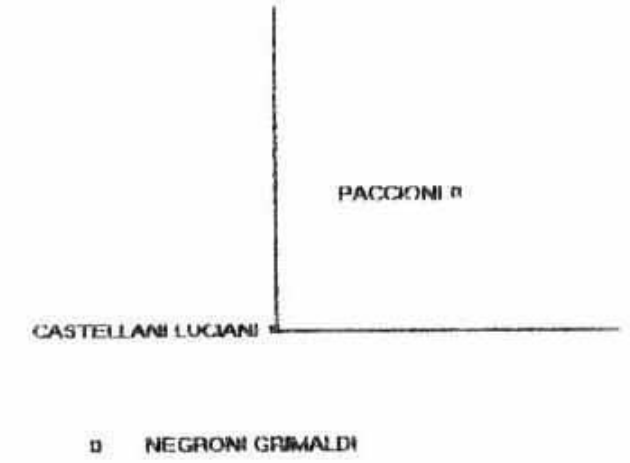

GRAPHIQUE N° 7. : SYNTHESE 1840-1847.

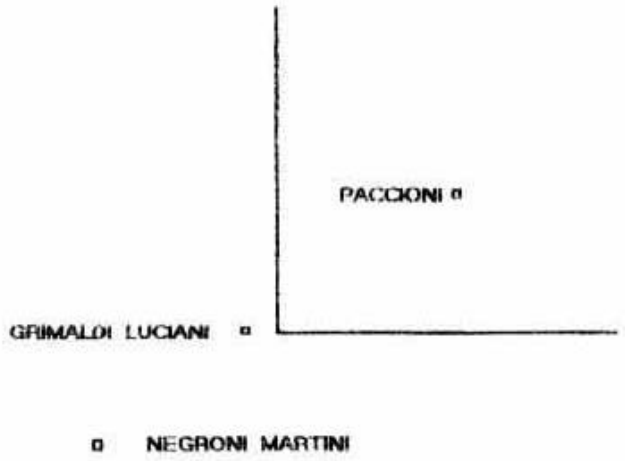

Les graphiques 6 et 7 confirment l'orientation initiale, avec une stabilité dans la représentation municipale, puisque les Paccioni - le graphique de synthèse montre clairement leur position à part - conservent leur prééminence.

GRAPHIQUE N° 8.

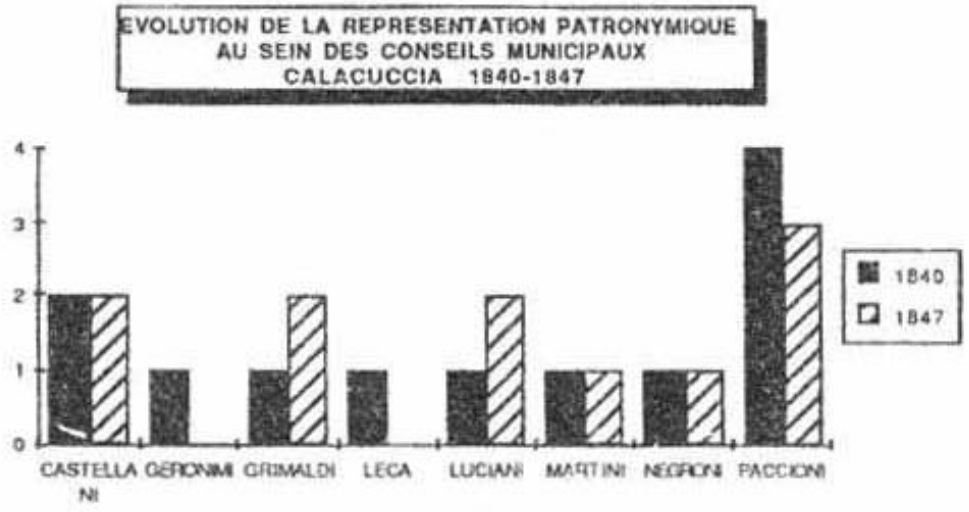

GRAPHIQUE N° 9. : PATRONYMES ET REPRES. MUNICIPALE EN 1840 .

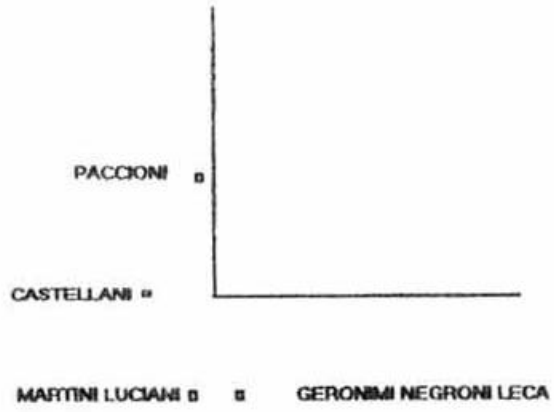

Les deux axes figurant les deux variables (potentialité patronymique pour l'axe horizontal et représentation municipale pour l'axe vertical), nous voyons apparaître en 1840 deux ensembles distincts : d'une part, le groupe des 5 patronymes les plus nombreux au plan des électeurs ; d'autre part, le duo Castellani/Paccioni, constituant la majorité municipale.
Ainsi sont mis en lumière deux types de comportements : un comportement potentiel et un comportement représentatif, comme si la scène électorale était composée de deux sortes d'électeurs, les uns, prédisposés au mandat électif, les autres, agissant comme un tremplin pour propulser les premiers vers la fonction.
Cette constatation n'a pas valeur de modèle, et résulte uniquement d'une appréciation déductive à un premier degré, observable, certes à travers les graphiques d'analyse des données ; néanmoins, la corrélation est assez évidente et visuelle pour permettre un certain nombre de suppositions, lesquelles peuvent être confirmées ou infirmées par d'autres observations, comme nous l'allons voir pour l'année 1847.

GRAPHIQUE N° 10. : PATRONYMES ET REPR. MUNICIPALE EN 1847 .

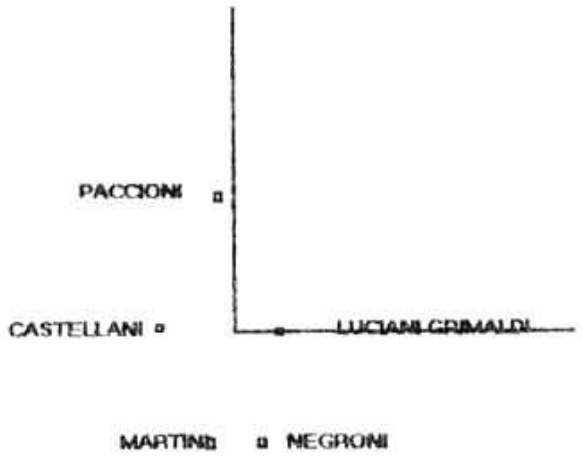

Ce graphique est fort intéressant, en ce sens qu'il vient nuancer notre appréciation précédente.
En 1847, les Grimaldi et les Luciani présentent les mêmes caractéristiques : un potentiel électoral et une représentation municipale en augmentation : ce phénomène corrélatif est semblable à celui qui affecte les Castellani, lesquels régressent d'une unité, aussi bien au niveau potentiel que représentatif.
Cela peut traduire un processus interne d'évolution des influences et des stratégies familiales, sur fond de conservatisme cependant, puisque répétons-le, le personnel municipal élu en 1847 est issu dans sa presque totalité de celui élu en 1840.
L'observation successive des deux variables -électorat et conseil municipal- a mis en lumière des relations typiques entre certains couples patronymiques, à travers deux instantanés -1840 et 1848.
Qu'en est-il sur l'ensemble de la période ?
C'est ce que nous nous proposons de mettre en évidence dès à présent.

GRAPHIQUE N° 11. : SYNTHESE PATRONYMES REPR. MUNIC. 1840-1847 .

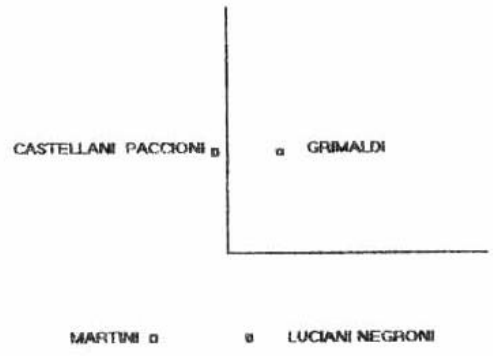

La synthèse 1840-1847 illustre deux points précis : la stabilité des patronymes Castellani et Paccioni dans la représentation municipale, et surtout le relation évidente entre la progression du patronyme Grimaldi et son impact municipal.
Le cas Negroni est en quelque sorte le négatif du cas Grimaldi : une régression potentielle induisant un recul d'influence au niveau municipal.
Enfin, le patronyme Martini donne l'image d'une stabilité à la fois dans la potentialité et la représentation municipale (2 électeurs, en 1840 et 1847, pour 1 conseiller municipal les mêmes années).

§§§§

Même si nous l'avons abordée par le biais du quantitatif, afin d'en saisir un aspect général, cette période du suffrage censitaire a néanmoins mis en évidence certaines orientations significatives.
Des éléments d'unité se dégagent.
Ainsi la scène électorale est-elle occupée par cinq patronymes ; ceux- ci présentant des caractéristiques propres : les uns constituant la base potentielle, les autres la base représentative. De même, l'analyse nominative des deux listes électorales traduit l'impact

social de certains individus, en particulier celui d'Ordioni Pierre-Paul, personnage éminent, dont l'influence s'étend à la fois au cadre communal et cantonal.
De ce point de vue, on remarquera que celui-ci bénéficie d'un double statut : celui de propriétaire - cela est normal puisque le cens est surtout basé sur l'impôt foncier - et celui, plus significatif, quant au degré d'influence qu'il procure, de juge de paix.
Au sein de l'« élite foncière » apparaissent donc des clivages entre une minorité de propriétaires « aisés » et une majorité qui l'est moins.
Pourtant, au niveau municipal, ces différences s'estompent, puisque tous les niveaux de fortune sont représentés, même si les fonctions de maire et d'adjoint - surtout en 1840 - sont plus en rapport avec la hiérarchie, quoique à ce niveau le savoir-faire et le charisme individuel jouent un rôle tout aussi important que la position foncière.
Au moment où, en mars 1848, le suffrage universel va permettre un élargissement considérable du corps électoral national (on passe de 250 000 électeurs en 1846 à plus de 9 millions - 9 395 035 exactement (1)), une question se pose à propos de celui de la commune de Calacuccia : aurons-nous les mêmes rapports de force que précédemment, où, au contraire, verra-t-on l'émergence d'autres potentialités patronymiques ?
La réponse a son importance, car elle montrera si véritablement le suffrage censitaire constituait, à l'image du pays, un écran entre le pays légal et le pays réel, ou plus précisément entre la commune légale et la commune réelle.
(1) D. et M FREMY. Quid 1986.

II. 1848 ET APRES…

Tout d'abord un constat.
De 1847 à 1848, le corps électoral de la commune de Calacuccia passe de 75 à 205 membres (il est donc multiplié par un coefficient égal à 2,73).
Dans l'ensemble du canton, la progression est du même ordre, puisqu'on passe de 392 à 1128 électeurs, soit un coefficient de 2,87.
Dans l'île, la progression est de deux sortes : en se basant sur les seuls électeurs de députés (407 en 1846), le coefficient multiplicateur est à peu près égal à 137 (environ 56 000 électeurs inscrits en 1848), soit 3 fois supérieur à celui du pays tout entier (37), ce qui est dans la logique des choses, étant donné que la Corse se situait au dernier rang pour le nombre de censitaires législatifs.
Dans le cas des électeurs exerçant un droit de vote quelconque - électeurs communaux en particulier - , le coefficient multiplicateur est légèrement supérieur à 2, ce qui indique, en le comparant à celui du Niolu, une répartition géographique assez homogène de l'électorat, et son caractère essentiellement rural.
Puisque nous allons raisonner sur la longue durée (1848-1980), notre regard sera essentiellement statistique et fera abstraction de tout commentaire détaillé. L'outil graphique sera largement utilisé, parce que, mieux qu'un pensum, il situe d'emblée les tendances et orientations fondamentales, permettant une synthèse éclairante.
La première constatation que l'on peut faire, à la lecture de la liste électorale de 1848 à Calacuccia, concerne le rapport de force patronymique.
Continuité et changement sont les deux termes appropriés pour résumer la situation : continuité, avec la présence majoritaire des 6 patronymes de 1847 ; continuité, également, avec la position majoritaire des Negroni (36 électeurs) ; changement, étant donné que les 6 patronymes peuvent être divisés en 4 catégories distinctes :
- le groupe Negroni/Geronimi : 36 et 30 électeurs.
- le groupe Luciani : 27 électeurs.

- le groupe Grimaldi : 20 électeurs.
- le groupe Leca/Paccioni : 17 et 16 électeurs.

L'ensemble représente 146 électeurs, soit 72,63 % du total.

Par rapport à 1847, leur impact est moindre, indiquant que le suffrage universel a permis l'irruption d'autres patronymes, certes moins nombreux, mais présents tout de même.

Le calcul de l'évolution du nombre d'électeurs par patronyme établit un clivage significatif et dégage des dynamiques différentes.

Les Geronimi et les Negroni voient leurs effectifs multipliés par 3, enregistrant ainsi la progression la plus remarquable, laquelle est de surcroît supérieure à celle de la commune.

Les Leca et les Paccioni présentent un profil évolutif communal, ayant respectivement un coefficient multiplicateur égal à 2,42 et 2,28.

Quant aux Grimaldi, leur évolution se fait dans une moindre proportion, le coefficient étant égal à 1,66.

Ces mobilités différentes trouvent en partie leur expression dans le conseil municipal élu en juillet 1848, lequel rassemble : 2 Grimaldi, 2 Luciani, 2 Negroni, 1 Castellani, 1 Geronimi, 1 Leca, 1 Martini, 1 Ordioni, 1 Paccioni.

GRAPHIQUE N° 12. : LES PATRONYMES EN 1848.

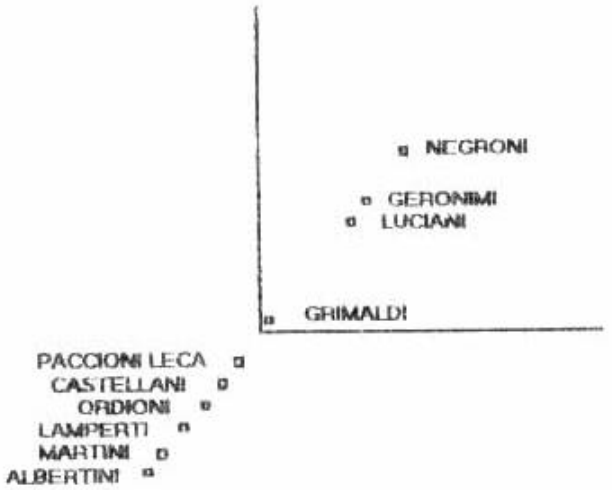

GRAPHIQUE N° 13. : LA REPRESENTATION MUNICIPALE EN 1848.

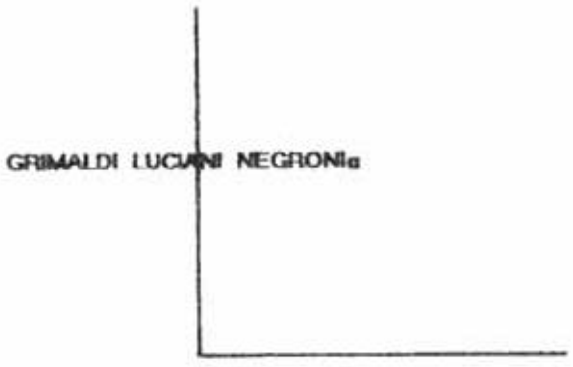

La mise en place du suffrage universel modifie-t-elle l'image électorale et politique de la commune de façon notable ?

On serait tenté de répondre par l'affirmative, étant donné qu'une césure s'est opérée au niveau des patronymes dominants, et que, sur le plan de la représentation municipale, la ventilation révèle une adéquation entre les potentialités familiales et leur participation à la gestion communale, surtout pour les Luciani et les Negroni.

L'année 1848 constituant un point de départ, essayons à présent de dégager sur le long terme, à travers les différentes périodes institutionnelles qui se succèdent (Second Empire, IIIe- IVe-Ve Républiques), les phases qui rythment l'évolution des principaux patronymes, que ce soit au niveau du corps électoral qu'à celui de la représentation municipale.

À travers cet aspect, on peut apprécier d'une manière quantitative la réalité du pouvoir communal, dans son expression réelle-le poids des électeurs - et légale - la composition des conseils municipaux.

Cela est d'autant plus intéressant, que les deux tendances s'exprimant sur l'échiquier communal calquent leur hégémonie respective sur deux continuums bien distincts (Second Empire et Troisième République pour les Casabianquistes, Quatrième et Cinquième République pour les Gavinistes (1)), indiquant donc que les rapports de force – municipaux -, inclus dans les continuums en question, seront révélateurs de la propension de certains groupes familiaux à s'identifier à l'une ou l'autre des tendances en question (le quantitatif se doublant à ce stade du qualitatif).

(1)Le casabianquisme et le gavinisme, dans la terminologie politique nationale, correspondent respectivement au centre- gauche et au centre- droit.

TABLEAU N° 1. : LES PATRONYMES EN 1855 ET 1870. (1)

NOMS	1855	1870
Castellani	16	14
Geronimi	32	26
Grimaldi	26	33
Leca	21	18
Luciani	27	39
Martini	8	12
Negroni	39	38
Ordioni	10	9
Paccioni	23	14
% de représ.	86,69	84,58

GRAPHIQUE N° 14 : LES PATRONYMES EN 1855 .

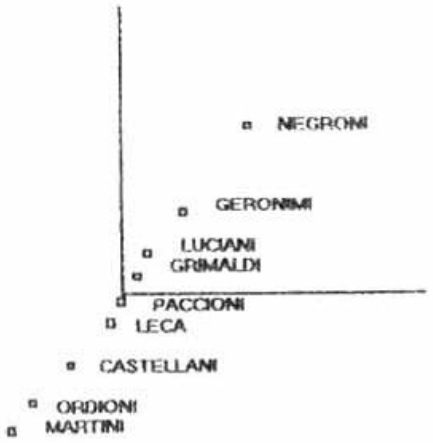

(1)Nous avons retenu les patronymes les plus représentatifs, avec, au bas du tableau, leur taux de représentativité.

GRAPHIQUE N° 15. : LES PATRONYMES EN 1870 .

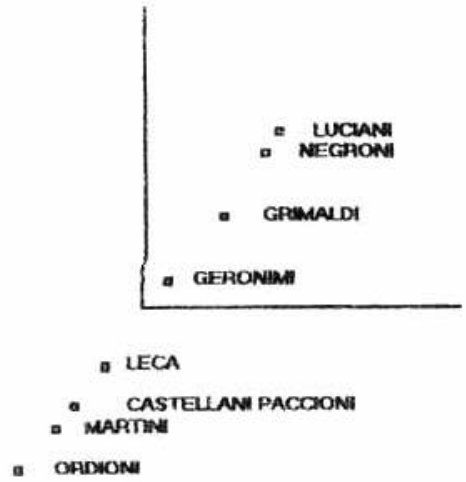

À travers deux instantanés pris sous le Second Empire, et sur un laps de temps de 15 ans, nous pouvons constater que les 3 patronymes dominants en 1848 conservent leur caractère majoritaire, les Negroni ayant un poids substantiel, lequel est quelque peu rogné par les Luciani en 1870, ceux- ci concrétisant par rapport à 1855 une progression notable, laquelle s'inscrit dans un contexte d'évolution positive depuis 1848.
À ce titre, on peut dire que le suffrage universel a libéré la potentialité électorale de ce groupe.
Considérons dans le même ordre d'idée la composition de deux conseils municipaux élus pour la même période (1852 et 1871).

§§§§

TABLEAU N° 2.

NOMS	1852	1871
Castellani	1	
Geronimi	2	3
Grimaldi	2	4
Leca	2	
Luciani	2	2
Martini	1	1
Negroni	1	
Ordioni		1
Paccioni	1	1

Si l'on excepte le cas des Negroni, la représentation municipale s'inscrit dans une logique potentielle, puisque les Geronimi, les Grimaldi et les Luciani sont nettement majoritaires, surtout les Grimaldi (2 maires père et fils de 1825 à 1859), lesquels, en 1871, retrouvent un mandat électif perdu 12 ans auparavant, au profit d'une branche collatérale.

Si, comme nous l'avons dit, le suffrage universel a libéré certaines potentialités, cela n'est pas le cas pour les Paccioni, qui, au regard de leurs positions antérieures (1840 et 1847), connaissent au plan municipal une période de moindre influence.

Cet exemple et d'autres - celui des Luciani ou des Geronimi - peuvent laisser transparaître en filigrane un processus de redistribution des stratégies familiales en fonction des groupes au pouvoir.

En effet, si l'on se réfère à la composition du conseil municipal de 1865, lequel est d'obédience gaviniste, (1) il ressort que 3 Luciani en font partie, alors que l'on ne trouve aucun Geronimi, mais qu'y figurent 3 Negroni, ce qui est remarquable car, c'est au sein de ce conseil que leur représentativité est la plus importante : il faudra attendre 82 ans (avril 1947), pour les retrouver à un semblable niveau.

Rien n'empêche de supposer que nous ayons là l'expression d'un clivage né en 1774, et ayant partagé le patronyme en branches antagonistes. (2)

(1) De 1891 à 1870, le contrapartitu gaviniste est à la tête de la commune.

(2) cf. H LENZIANI, Familles et pouvoir à Calacuccia 1925-1955. Comportement politiques dans une commune de la montagne corse. Thèse de nouveau doctorat, Aix-Marseille I., 1989, t. I., pp. 334-336.

Concernant les Luciani, leur présence traduit une dichotomie au sein du groupe, dont l'existence même confirme que, si un groupe a une propension majoritaire pour une tendance donnée, avec un fort lien de parenté, rien n'indique que tous ses membres - et le cas évoqué le confirme - affichent le même penchant. Si les chiffres traduisent sur le long terme une tendance, celle- ci ne doit être considérée que comme un révélateur, mais non comme induisant une vérité absolue.

D'autres facteurs, plus spécifiques (conflits internes, alliances), doivent être pris en considération : à ce stade, la mémoire orale supplée le chiffre.

GRAPHIQUE N° 16. : LA REPRESENTATION MUNICIPALE EN 1852.

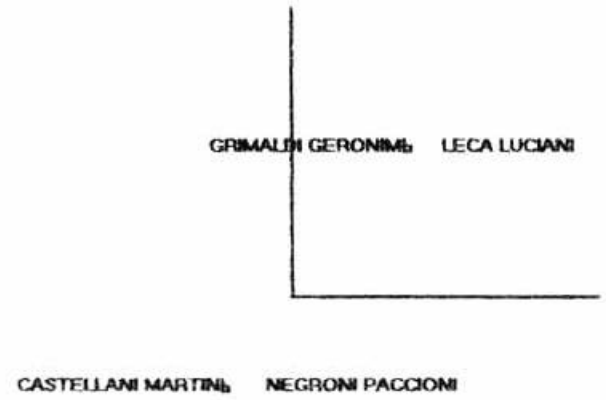

Le graphique dégage nettement, de part et d'autre de l'axe médian, la position conjointe des patronymes majoritaires - au nombre de 4 - et minoritaires - de la même importance -, confirmant la logique potentielle à laquelle nous faisions référence plus haut.
Cette homogénéité dans la composition du conseil municipal est certainement à placer en corollaire d'une alliance traduisant l'impact de groupes leaders par rapport à d'autres agissant dans leur mouvance.

GRAPHIQUE N° 17. : LA REPRESENTATION MUNICIPALE EN 1871.

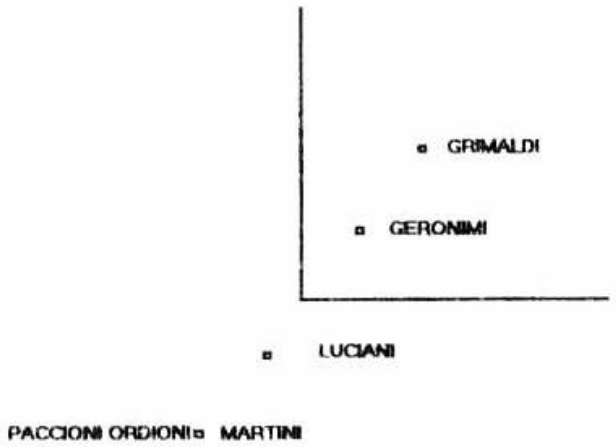

Dans ce graphique, l'image est plus nette, en ce sens qu'elle isole nettement les deux groupes majoritaires - Grimaldi et Geronimi - par rapport aux autres. À l'inverse de celui de 1852, ce conseil municipal illustre la captation des responsabilités par une minorité.
Nous avons là l'illustration d'un pouvoir plus familial que politique, voire fractionnel.
La période s'étendant de 1881 à 1939, et qui correspond à la Troisième République, voit l'affirmation du primat de 3 patronymes : Geronimi, Luciani et Negroni.
Deux moments peuvent être distingués : 1881-1900 et 1927-1939.
En 1881 aussi bien qu'en 1900, les Luciani sont majoritaires (ils partagent la première place en 1881 avec les Geronimi).
Le taux de représentativité des trois patronymes est respectivement de 57, 97 % en 1881 et 52, 39 % en 1900.

Au cours de la deuxième période, les Negroni occupent la première place, rassemblant 46 électeurs en 1927 (14, 93 % de l'électorat) et 59 en 1939 (16, 80 %).
De 1927 à 1939, le taux de représentativité des 3 patronymes dominants - Geronimi, Luciani et Negroni - passe successivement de 41, 87 % à 45, 58 % (129 électeurs sur 308 et 160 sur 351).
On peut légitimement parler d'hégémonie, d'ailleurs confirmée en 1925, lors d'une élection municipale clé où Negroni Jean- Pierre, en mobilisant l'essentiel de sa famille est à deux doigts de mettre fin à la domination du *partitu* majoritaire.(1)
(1) Sur ce point, cf. H LENZIANI, Familles et pouvoir… pp. 65-73.

TABLEAU N° 3. : LES PATRONYMES DE 1881 A 1939 .

NOMS	1881	1900	1927	1939
Castellani	12	22	25	22
Geronimi	38	37	43	49
Grimaldi	30	28	23	29
Leca	27	25	27	23
Luciani	38	45	40	52
Martini	14	18	17	19
Negroni	35	38	46	59
Ordioni	13	7	5	5
Paccioni	17	25	26	29
% de représ.	87,15	85,36	81,81	81,76

Des 3 patronymes dominants, seuls les Negroni connaissent une progression constante sur la période : en un demi-siècle, leur indice d'évolution est égal à 168, alors que, pour la même période, celui des Geronimi et des Luciani s'établit respectivement à 128 et 136.
Cette dynamique n'est certainement pas étrangère à la situation conflictuelle introduite au sein du *partitu* « *ra*dical » par Negroni Jean-Pierre, à la veille des municipales que nous avons évoquées plus haut.
Comparativement, on remarque que le poids des 9 patronymes que nous avons sélectionnés accuse une diminution constante : cela signifie que le corps électoral de la commune s'ouvre progressivement à d'autres patronymes, impliquant un jeu politique moins emprunt de la marque autochtone. (2)
Les évolutions que nous avons mis en évidence ont-elles eu une incidence au plan municipal, affectant la représentativité de chacun des patronymes impliqués dans la conduite des affaires ?
Tentons la même approche quantitative, avec l'introduction de données chiffrées sous l'aspect du tableau que nous produisons à la page suivante.
(2)Ce trend à la baisse peut trouver des explications socio-démographiques, en particulier l'émigration et l'exogamie.

TABLEAU N° 4. : LA REPRESENTATION MUNICIPALE DE 1878 A 1935.

NOMS	1878	1900	1927	1935
Castellani				1
Geronimi	3	4	2	1
Grimaldi	2	1	1	1
Leca			2	2
Luciani	3	3	3	2
Martini	1	1		1
Negroni		2	2	
Ordioni	1	1		
Paccioni	2		2	2

Nous avons là une double information : quantitative, dans la mesure où elle confirme, pour les Geronimi et les Luciani, l'effet induit au plan municipal par le poids du nombre d'électeurs (sur les 4 conseils municipaux pris en exemple, les deux patronymes sont majoritaires de manière intrinsèque 3 fois sur 4, et de manière conjuguée 4 fois sur 4) ; qualitative, car elle révèle clairement la propension « radicale » des deux groupes.
Une synthèse graphique l'établit sans équivoque.

GRAPHIQUE N° 18. : SYNTHESE MUNICIPALE 1878-1935.

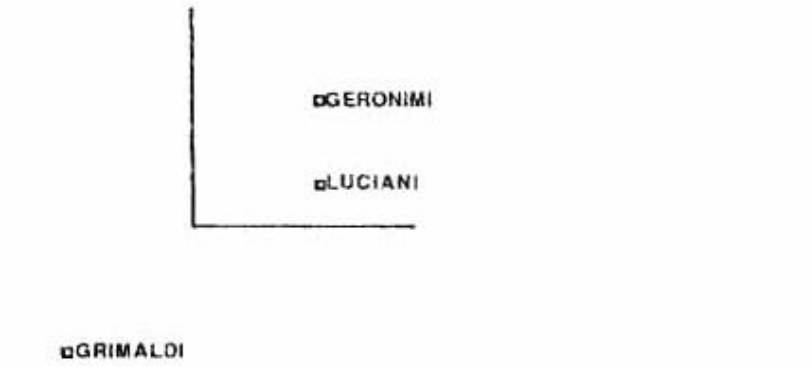

Il nous reste à évoquer la période contemporaine, afin d'évaluer les possibles effets de l'accroissement du corps électoral (droit de vote accordé aux femmes en avril 1944) sur la composition des patronymes.

TABLEAU N° 5. : LES PATRONYMES DE 1948 A 1980 .

NOMS	1948	1960	1980
Castellani	40	43	49
Geronimi	105	92	124
Grimaldi	56	49	36
Leca	45	49	52
Luciani	95	86	90
Martini	39	35	38
Negroni	78	72	76
Paccioni	50	53	63
% de représ.	76,85	66,99	58,14

Il y a incontestablement une modification dans la hiérarchie : la période d'après guerre consacre désormais la suprématie des Geronimi.
L'apport du vote féminin leur a été profitable qu'aux Negroni en particulier car, si l'on compare leurs indices respectifs d'évolution, nous constatons qu'ils sont respectivement de 214 – Geronimi - et 132 - Negroni.
Sur les trois décennies, la répartition des influences traduit néanmoins le primat des 3 patronymes dominant l'avant-guerre (Geronimi, Luciani, Negroni), avec une continuité, parfaitement symbolisée par l'adéquation entre l'ordre potentiel et l'ordre alphabétique.
Au niveau de leur représentativité, les 3 patronymes accusent les taux suivants : 42, 05 % en 1946, 34, 96 % en 1960, 31,93 % en 1980.
Le recul constaté est proportionnel à celui enregistré par l'ensemble des 8 groupes patronymiques dominants, voire sensiblement inférieur pour la période 1960- 1980.
Comme indiqué plus haut, ce phénomène est lié à un élargissement du corps électoral à d'autres patronymes, suivant des causes multiples (mariages, arrivées et migrations professionnelles, moindre vitalité desdits patronymes, décès).
Pour ce qui est de la représentation municipale, nous allons voir que, si les époques diffèrent, certains phénomènes perdurent…

TABLEAU N° 6. : LA REPRESENTATION MUNICIPALE DE 1945 A 1989 .

NOMS	1945	1959	1977	1983	1989
Castellani	2	2	1	1	1
Geronimi	2	4	5	4	4
Grimaldi	2	2			1
Leca	1				
Luciani	1	1			
Martini	1				
Negroni	2	1	3	2	1
Paccioni	1			1	1

Le tableau se passe de commentaire, tant est évidente la relation existant entre le poids électoral du patronyme Geronimi et son influence municipale, surtout de 1959 à nos jours (depuis 1953, la municipalité est dirigée par un Geronimi).

De même est significatif le caractère réduit puis inexistant de la présence des Luciani, laquelle contraste avec le suivi des Negroni sur le même laps de temps.
Nous avons là toute la synthèse de l'évolution politique de la commune depuis une quarantaine d'années, et des rapports de force antagonistes s'y développant : Geronimi/Negroni d'un coté, Luciani de l'autre ; les premiers dans la mouvance « radicale ».
Dans ce cas précis, les chiffres, appliqués à la longue durée, mettent bien en perspective les phénomènes d'ensemble, de structure dirons-nous, qu'une observation ponctuelle ne pourrait révéler complètement.
Puisque nous raisonnons en terme de globalité, concluons notre argumentation en essayant de dégager les enseignements de cette évolution patronymique, sur une période dépassant le cadre initial et qui nous conduit à embrasser quasiment deux siècles (1803-1980). (1)
(1) L'année 1803 nous livre 2 documents : l'état des électeurs communaux; la composition du conseil municipal.
Pour ce faire, nous allons visualiser trois variables : d'une part, les potentialités patronymiques - donc de 1803 à 1980 -, en prenant 13 échantillons ponctuels ; d'autre part, les représentations municipales sur un continuum identique, mais avec un échantillonnage supérieur - 31 dates ; enfin, nous considérerons cette même représentation sur deux périodes distinctes (1848-1935 et 1945-1989), en incluant pour chacune 10 échantillons respectifs.
Ainsi mettrons-nous en évidence la nature même du pouvoir local, et des éléments qui lui sont liés : les familles dans leur dimension électorale et dans leur dimension « idéologique », afin de voir qui s'affirme numériquement et qui s'identifie principalement à l'une ou l'autre des deux tendances essentielles - gavinistes et « radicaux ».

GRAPHIQUE N° 19. : SYNTHESE PATRONYMIQUE : 1803-1980.

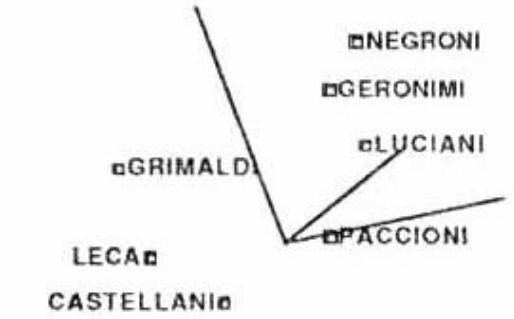

Negroni, Geronimi, Luciani : tel est donc le triptyque patronymique qui constitue la dominante du corps électoral de la commune de Calacuccia sur presque deux siècles.
C'est à l'intérieur de ces groupes que s'est principalement formé le vivier à l'intérieur duquel ont puisé les différentes coalitions et leaders municipaux (si l'on se réfère à l'année de départ 1803, le caractère majoritaire des patronymes en question s'affirme déjà, avec un taux de représentativité de l'ordre de 40,82 %).
Dans la même perspective, considérons la représentation municipale, afin de voir quelle tendance se dégage sur dix huit décennies.

GRAPHIQUE N° 20. : REPRESENTATION MUNICIPALE : 1803-1989 .

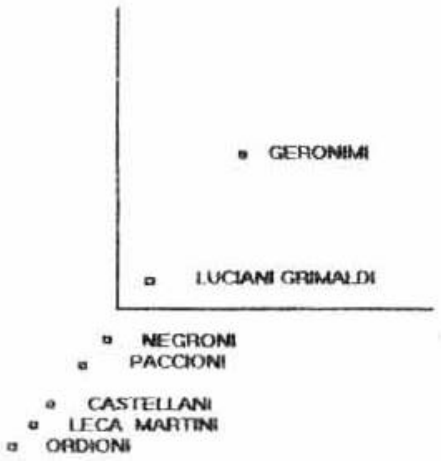

Sur ce long terme, c'est le patronyme Geronimi qui alimente le plus les différents conseils municipaux s'étant succédés à la tête de la commune, avec 71 membres recrutés. Leur domination est nette, puisque le second patronyme par l'importance - Luciani - a 22 individus de moins, pratiquement à égalité avec le patronyme Grimaldi (48 conseillers municipaux).
Si l'on retrouve dans ce classement une partie du schéma antérieur, par contre celui-ci est altéré par la position en retrait du patronyme Negroni, qui, à l'inverse du patronyme Geronimi, concrétise moins au plan municipal son poids électoral.
De 1848 à 1989, la commune de Calacuccia dégage deux orientations fondamentales, basées sur deux types de majorité municipale : l'une casabianquiste – « radicale » -, de 1848 à 1935 - exception faite de l'intermède gaviniste, depuis 1945.
En comptabilisant, pour ces deux périodes, la composition des différents conseils municipaux, on peut affiner l'analyse globale faite précédemment et voir quels patronymes dominent chacune des deux périodes, s'identifiant ainsi à l'une ou l'autre des tendances majoritaires.

GRAPHIQUE N° 21. : SYNTHESE MUNICIPALE : 1848-1935 .

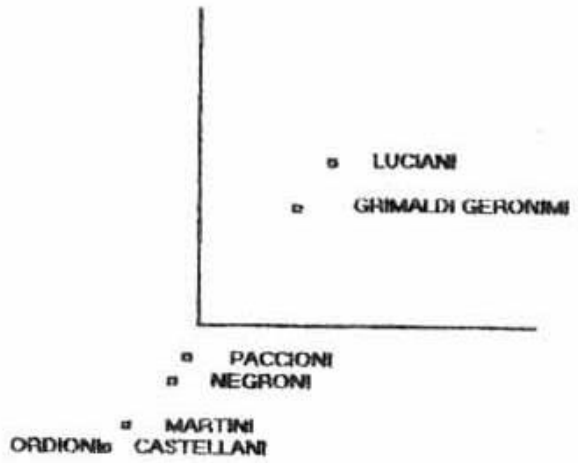

GRAPHIQUE N° 22. : SYNTHESE MUNICIPALE : 1945-1989.

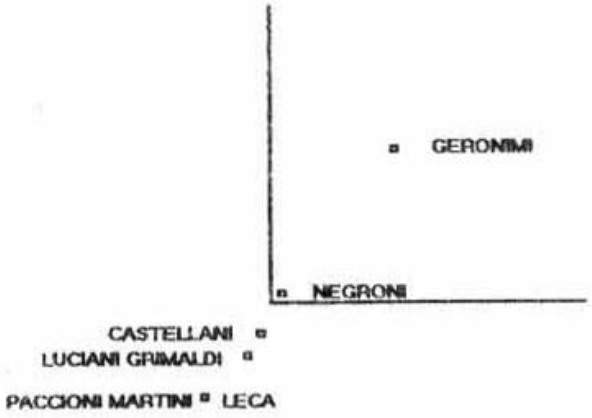

À la lecture des deux graphiques, nous remarquons que 4 groupes familiaux sont partie prenante dans les deux orientations fondamentales, dont un affiche une ambivalence de comportement.

Le casabianquisme est représenté principalement par les Luciani, et, à un degré moindre, par les Geronimi et les Grimaldi.

Quant au gavanisme, depuis 1945, Geronimi – majoritairement - et Negroni alimentent son dynamisme.

L'ambivalence du patronyme Geronimi est à placer en corollaire de son implantation majoritaire sur long terme, comme nous l'avons déjà vu.

Cette ambivalence traduit nettement une stratégie du pouvoir, confirmée par la présence de 5 maires sur l'ensemble de la période 1848-1989 (2 à la fin du XIXe siècle et dans l'entre-deux-guerres, 1 après la Seconde Guerre mondiale).

Cela nous amène à conclure, en affirmant que l'évolution des patronymes, tant au plan des potentialités qu'au plan de la représentation municipale, traduit une double conception du jeu électoral :

- une conception s'inscrivant dans un cadre partisan, avec des groupes s'identifiant à un courant donné (les Luciani en particulier), synonyme de fidélité, voire de conservatisme.
- une conception ayant comme objectif le pouvoir en tant que tel (les Geronimi en étant la parfaite illustration), avec des groupes calquant leurs options sur les courants majoritaires, concrétisant ainsi une présence permanente au sein des municipalités en place.

Deux exemples viennent renforcer notre propos : le passage de l'actuel premier magistrat - Geronimi François-Marie- du « radicalisme » au « socialo-communisme » en 1945, puis au gavinisme en 1953 ; le volte-face de l'ancien secrétaire de mairie, Geronimi Etienne-Joseph-Mathieu, en 1953, lequel quitte les « radicaux » et contribue au succès gaviniste, plaçant de surcroît son fils au poste de premier adjoint. (1)

Il va de soi que le raisonnement que nous tenons traduit une impression d'ensemble, telle qu'elle ressort de l'approche quantitative.

La propension des Geronimi à s'identifier au pouvoir en place n'implique en rien une participation de la totalité du patronyme à cet état de fait ; au sein du groupe, des clivages existent (la situation d'après-guerre - surtout dès 1953 - est la traduction d'une césure au sein du patronyme, avec des électeurs restés fidèles au « radicalisme » et d'autres - dans une proportion plus grande - tentés par le gavinisme), des permanences demeurent, de même que chez les Luciani et les Negroni.

Néanmoins, et fondamentalement, ces patronymes présentent des orientations types sur ou depuis une période donnée : un « radicalisme » plus que séculaire chez les Luciani - de

toujours pourrait-on dire -, un gavinisme marqué chez les Negroni, surtout depuis 1925, et chez les Geronimi depuis 1945.
D'ailleurs, si l'on comptabilise les patronymes figurant sur les listes d'opposition aux différentes majorités municipales – « radicales » et gavinistes -, et ce sur un continuum où s'exprime leur hégémonie respective, on retrouve le corollaire des comportements évoqués plus haut.

(1)Lors des municipales d'avril. Le père de Geronimi E.-J.-M, Geronimi François Marie, en 1912, mit le maire sortant en minorité au sein de son propre conseil municipal, lui succédant d'ailleurs.

GRAPHIQUE N° 23. : LES OPPOSITIONS MUNICIPALES : 1878-1931 .

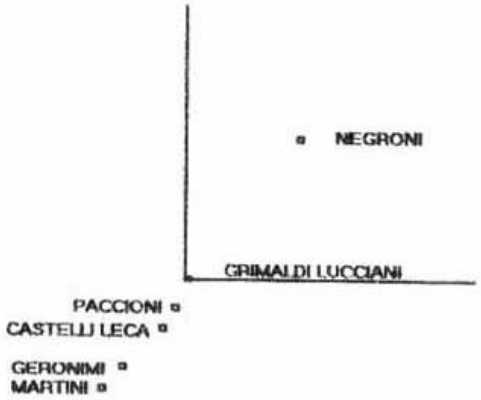

GRAPHIQUE N° 24. : LES OPPOSITIONS MUNICIPALES : 1945-1989 .

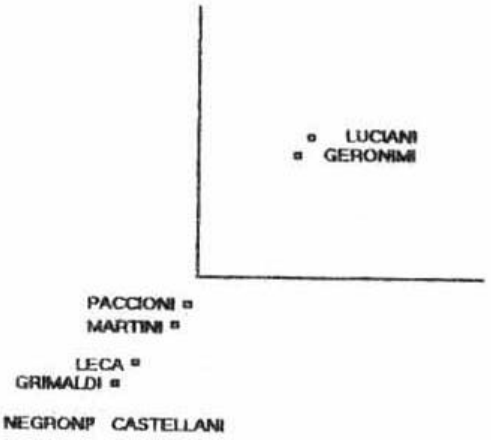

Les deux graphiques précédents trouvent leur traduction chiffrée dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU N° 7. : PERMANENCE DE REPRESENTATIVITE DES 8 PATRONYMES DOMINANTS AU SEIN DES LISTES MAJORITAIRES ET D'OPPOSITION .

LISTES MAJORITAIRES				LISTES D'OPPOSITION		
Nbre de fois où le nom figure				Nbre de fois où le nom figure		
NOM	Av. 45	Ap. 45	Moyenne	Av. 45	Ap. 45	Moyenne
Castellani	5	10	7,5	4	4	4
Geronimi	12	9	10,5	5	10	7,5
Grimaldi	10	6	8	4	8	6
Leca	8	4	6	2	7	4,5
Luciani	10	7	8,6	4	10	7
Martini	6	3	4,5	3	7	5
Negroni	5	10	7,5	6	4	5
Paccioni	9	5	7	4	8	6

Sans s'étendre sur un commentaire exhaustif, on notera en substance que les conseils municipaux d'avant 1945, donc « radicaux », sont l'apanage de trois patronymes : Geronimi, Grimaldi et Luciani.
L'opposition, dans le même temps, est animée principalement par les Negroni, et, à un degré moindre, par les Geronimi.
Après 1945, les Castellani, Geronimi et Negroni impulsent la tendance majoritaire, donc gaviniste, alors qu'une autre partie du patronyme Geronimi, à égalité avec les Luciani, conduit l'opposition « radicale ».
Deux faits sont à retenir : l'aspect dual du comportement Geronimi - à la fois majoritairement « radical » et gaviniste - et l'unicité du comportement Luciani - essentiellement « radical » et Negroni - majoritairement gaviniste.

§§§§

Puisque nous avons évoqué, sur la longue durée, les potentialités patronymiques et leurs permanences de comportement au niveau municipal, orientons - nous vers un contexte plus pragmatique, en essayant d'apprécier l'évolution du rapport de force entre les deux tendances antagonistes, telle qu'elle s'est déroulée depuis l'instauration du suffrage universel.

III. DOMINANTS ET DOMINES : 1878-1989.

Dans le contexte communal que nous étudions, l'existence d'un jeu électoral bipolaire, outre qu'elle implique la présence de deux factions rivales pour la possession du pouvoir municipal, induit fatalement un rapport de force numérique, lequel au gré des consultations, peut varier au bénéfice de l'un ou l'autre des groupes antagonistes.
À Calacuccia, de 1848 à 1989, le jeu électoral a vu s'affirmer, comme nous l'avons déjà dit, deux orientations fondamentales : le casabianquisme/landrysme, jusqu' en 1945 ; le gavinisme/ « geronimisme », depuis 1945 et surtout 1953.

Bien sûr, l'année 1861 pourrait constituer une césure en soi ; néanmoins, elle est davantage le fait d'une sanction juridique (le maire du *partitu* majoritaire est destitué pour fraude électorale au profit de son premier adjoint, plébiscité ensuite par la faction adverse) que politique, et inaugure une période trop brève 9 ans pour constituer un changement radical d'opinion.
La durée des deux périodes hégémoniques - 88 ans pour les « radicaux », en excluant l'intermède 1861-1870, 44 ans pour les gavinistes (1), impose les qualificatifs de dominants et dominés pour définir le caractère pérenne et prégnant des majorités et oppositions, voire minorités (2).
De même, la terminologie est révélatrice du caractère passionné ou passif d'une consultation, de ses enjeux, de ses tensions, des ruptures qu'elle induit et des reclassements qu'elle provoque.
Aussi, dans le présent développement, nous attacherons-nous davantage aux chiffres bruts, donc au constat, plutôt qu'à l'analyse des faits, laquelle sera au centre de l'argumentation développé au point IV.
Etant donné l'inégalité de l'information dont nous disposons, en l'absence de procès-verbaux complets sur la période antérieure à 1945, nous avons basé nos résultats sur 1 consultation pour le XIXe siècle, et 5 pour la première moitié du XXe.
Pour les élections s'étant déroulées depuis 1945, tous les résultats étant disponibles, 10 variables seront exploitées.
Notre approche quantitative est basée sur deux éléments :

- L'évolution des pourcentages obtenus par chacune des tendances antagonistes, par rapport aux inscrits, de 1878 à 1989.
- L'évolution de l'écart de voix brut entre ces mêmes tendances, sur la même période.

Considérons le premier terme.

(1)Une durée qui est appelée à se poursuivre au moins jusqu'en 1995, date du renouvellement légal du conseil municipal.

(2)Les termes opposition et minorité ont une connotation quantitative différente : lorsque l'écart de voix entre la faction majoritaire et son opposante est minime, on parlera de majorité/opposition ; lorsque celui- ci est substantiel, majorité/minorité s'impose.

GRAPHIQUE N° 25. : GAVINISTES ET RADICAUX : 1878-1989 .

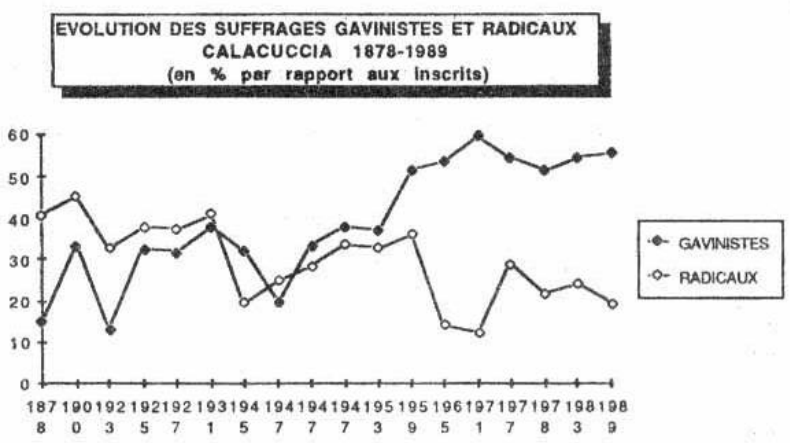

(Source : A.D.A., série 3 M. 58) .

Le graphique dégage deux périodes distinctes : 1878-1931 et 1945-1989.
La première correspond à 6 décennies de domination «radicale », en deux phases bien nettes : 1878-1923 et 1925- 1931.

Lors de la première tranche chronologique, la prépondérance est nette : à partir de 1925, un rééquilibrage des forces se produit, avec une majorité de plus en plus réduite (10 voix en 1931).
La seconde période symbolise un changement complet de situation, avec une inversion du rapport de force au bénéfice des gavinistes, et ce, en deux temps :

- de 1947 à 1953, gavinistes et «radicaux » se talonnent – l'écart se situant entre 20 et 40 voix à l'avantage des premiers (sauf en mars 1947, où, intrinsèquement, les « radicaux » sont majoritaires, l'élection étant triangulaire).
- à partir de 1953, on assiste à un décollage gaviniste, lequel se confirme jusqu'aux dernières élections, avec une pointe maxima d'influence en 1971, où l'écart avec les « radicaux » est de 386 voix.

Globalement, il ressort que des deux tendances, ce sont les gavinistes qui assoient leur hégémonie sur une majorité plus substantielle.
En effet, depuis pratiquement 30 ans -1959-1989 -, leur score dépasse les 50 % d'électeurs inscrits, cela ayant deux causes : le vote par correspondance et procuration - après 1975, et surtout la démobilisation de l' lectorat « radical ».
Une évaluation des écarts de voix illustre parfaitement ce phénomène.

GRAPHIQUE N° 26. : ECARTS DE VOIX MAJORITE/OPPOSITION : 1878-1989

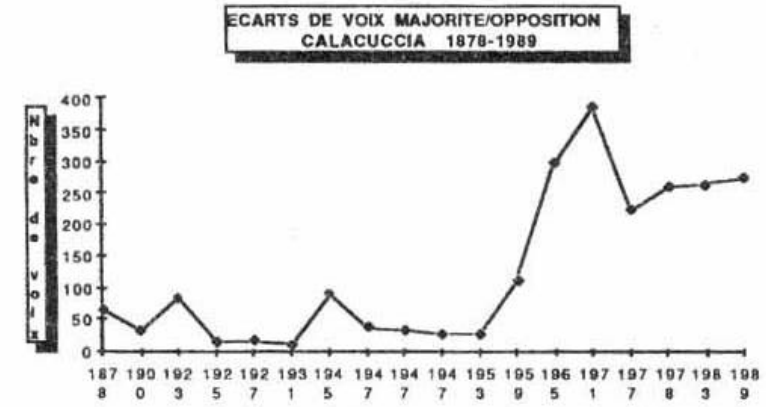

(Source : A.D.A., série 3 M. 58, archives communales) .

L'allure générale du graphique est significative de la nature différente des deux majorités municipales, avec la césure qu'opère l'année 1953.
À partir de cette date, les termes dominants et dominés semblent les mieux adaptés pour définir le clivage communal.
Si les « radicaux » pouvaient et devaient compter uniquement sur leurs potentialités familiales, les gavinistes contemporains (ceux de la Ve République) disposent d'une arme moins « physique », mais plus efficace : le vote par correspondance et procuration, lequel permet à un électorat extra-muros non présent d'infléchir, par sa seule ubiquité, le devenir politique de la commune.
Ainsi, si l'on prend un échantillon de cinq consultations sur les trente dernières années - 1959, 1977, 1978, 1983 et 1989 -, l'indice de corrélation entre le nombre de correspondances et l'importance de la majorité municipale est égal à 0,81, ce qui éminemment significatif.

En étudiant l'évolution des groupes familiaux sur la longue durée, nous avons tenté de saisir la réalité du pouvoir communal à travers un aspect plus quantitatif que qualitatif.

Il nous faut maintenant nous situer sur un autre plan et voir, d'une manière pragmatique, concrète, au profit de qui ce pouvoir s'est exercé, et par quels moyens il s'est maintenu, voire pérennisé.
Tel est l'objet de l'argumentation qui va suivre.

§§§§

IV. FAMILLES ET POUVOIR : UN CONCEPT A EXPLIQUER.

a. Patronymes et généalogies.

On l'aura vu dans les lignes qui précèdent, l'essentiel de notre argumentation repose sur la prise en compte du groupe patronymique comme élément quantitatif de potentialité au sens large, et ce, sur le long terme.
On peut nous en faire le reproche, en soulignant le rôle réducteur du patronyme, lequel tend à englober un certain nombre de groupes familiaux, sans mettre en avant le jeu plus fin des parentés, voire des stratégies particulières inhérentes à ces mêmes parentés, de même qu'il occulte, en partie - ou du moins le laisse-t-il sous-entendre -, la double interrogation : qu'est-ce que le pouvoir des familles ? qu'est-ce que le pouvoir communal ?
Répondre à cette double interrogation, c'est, en premier lieu, expliciter la notion de groupe familial, et cela au regard de notre propre méthodologie.
À y regarder de plus près, et en observant les témoignages recueillis, de même qu'en étudiant les structures socio- géographiques de la commune, on se rend compte que, dans un espace fermé comme celui que nous avons étudié, marqué par une très forte endogamie - de localité et de groupe -, le patronyme peut très bien définir un certain nombre d'individus apparentés de manière plus ou moins proche.
Prenons deux exemples géographiques très précis : Bonamanacce et Sidossi.
Ces deux quartiers/hameaux de Calacuccia sont le lieu d'origine des trois patronymes dominants de la commune : Geronimi et Negroni - y sont établies. (1)
À partir de ce lieu d'origine, certains membres desdites familles vont s'établir quelques cent mètres plus bas, formant par la suite le quartier de Calacuccia-Centre.
En tenant compte du fort taux d'endogamie local (80 % au XIXe siècle), on peut raisonnablement associer, à travers les différentes époques postérieures à la date d'implantation des familles à Bonamanacce (entre la fin du XVIIIe siècle et le début du XIXe siècle), les patronymes Geronimi et Negroni à deux familles uniques, et ce, au moins jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale.
Le cas du patronyme Luciani est encore plus significatif : en effet, celui-ci puise son origine dans le hameau de Sidossi, étant établi qu'au XVIIe siècle le dénommé Luciani, occupant seul les hameaux de Pila - actuel quartier du couvent de Calacuccia - et Sidossi, a vu ses descendants se fixer de manière permanente dans le second nommé.(2)
La forte fréquence du patronyme (83 % des électeurs en 1925), associée à l'endogamie déjà évoquée, induit le même raisonnement que pour les patronymes Geronimi et Negroni : nous avons là, même dans un cadre élargi, une seule et unique famille.
Cependant, le fait d'associer les patronymes précités à un cadre familial très large - logique au regard du cadre spatial étudié -, conduit en fin de compte à fausser un certain nombre de perspectives, en particulier celle associant famille(s) et pouvoir.
(1)Cf. H. LENZIANI. Familles et pouvoir…
(2)Idem.

En effet, au regard de l'interrogation posée : "à l'intérieur de quelle familles le pouvoir municipal a- t- il circulé, et ce sur le long terme ? " l'amalgame patronymique ne permet pas de discerner de manière nette les groupes familiaux spécifiques, voire les parentés plus ou moins proches.
Certes, l'histoire électorale de Calacuccia nous enseigne qu'un certain nombre de patronymes s'identifient, suivant les périodes, soit au pouvoir municipal en place, soit à son corollaire oppositionnel.
Cela est en soi un indicateur des tendances, des clivages, surtout si on les rapporte au contexte insulaire, voire national.
Néanmoins, identifier les clivages, aussi larges soient- ils, ne permet pas l'éclairage à la loupe nécessaire à la découverte des véritables acteurs familiaux du pouvoir communal.
Il convient donc d'avoir recours à la généalogie.
Mais d'abord quelle généalogie ? Non pas celle du village tout entier ; celle- là demanderait une investigation très longue, nous orientant d'ailleurs davantage sur le plan de l'ethnologie pure que sur celui d'une étude de sociologie électorale.
Une généalogie sélective nous semble la mieux indiquée, à savoir celle des groupes leaders, des familles agissant autour de ces mêmes groupes, voire des réseaux intermédiaires.
Concernant le XIXe siècle et le début du XXe siècle, les éléments sont assez nets pour permettre un processus d'identification.
En prenant comme base le continuum 1825-1912, on peut dire que l'essentiel de la vie politique de la commune de Calacuccia se résume à deux familles bien précises : Grimaldi et Ordioni.
Ces deux familles accaparent le pouvoir municipal durant pratiquement 77 ans (avec une interruption de 1861 à 1873, et encore est-ce une branche collatérale), à savoir sur près d'un siècle.
C'est sur la base d'une alliance matrimoniale (Ordioni Pierre-Paul, juge de paix, ayant épousé la fille de Grimaldi Pierre) que s'établit la pérennité de cette hégémonie familiale.
Qui plus est, les deux familles ont joué un rôle important dans l'histoire du Niolu, en tant que supports d'influence du paolisme, cela nous conduisant d'ailleurs vers un autre aspect du politique, que nous évoquerons par la suite, à savoir le rôle des idéologies.
En suivant chronologiquement les étapes du pouvoir municipal, durant la période 1825- 1912, nous percevons très bien le phénomène de continuité au niveau de l'influence des familles précitées.
De 1825 à 1847, Grimaldi Pierre est maire (soit pendant 22 ans). En 1848, son fils, Pierre-François, lui succède, jusqu'en 1858 (soit pendant 10 ans). À eux deux, le père et le fils Grimaldi totalisent 32 ans de magistrature ininterrompue.
Durant cette période, il ressort que la famille Grimaldi exerce un pouvoir quasi absolu sur la commune, et ce, également, à la faveur d'une position juridique permettant un contrôle permanent sur la vie communale.
En effet, Grimaldi Pierre, en cédant la mairie à son fils, s'est vu confier la suppléance de la justice de paix, cependant que le rôle de juge de paix titulaire est dévolu à son gendre Ordioni Pierre-Paul.
Cette situation de mainmise est d'ailleurs dénoncée par certains habitants du village, qui n'hésitent pas à en faire part à l'autorité préfectorale.(1)
En 1859, à la faveur de la nomination d'Ordioni Pierre-Paul, s'ouvre une nouvelle phase de domination, celle de la famille Ordioni ; phase néanmoins interrompue assez tôt, en 1861, et ce, pour fraude électorale.
L'élection ayant motivé la fraude électorale (élection se déroulant en juillet 1860 (2)) marque, à l'époque, un tournant dans la vie politique locale, puisque le rapport de force municipal s'inverse au profit d'une branche collatérale de la famille Grimaldi, laquelle

appartient au *partitu* adverse (3) (« de 1861 à 1865 le pouvoir passe à l'autre «*partitu* », note Georges Ravis-Giordani (4)).
Néanmoins, jusqu'à ce que la branche Ordioni n'assoie son pouvoir à partir de 1873, et ce jusqu'en 1912, avec des interruptions brèves (7 mois en 1877) ou moyennes (4 ans de 1878 à 1882), la gestion municipale de la commune de Calacuccia est bien le fait de la famille Grimaldi/Ordioni, même si des branches antagonistes s'affrontent.
Le jeu des alliances matrimoniales contribue d'ailleurs à renforcer cette présence, quoique ces alliances n'impliquent forcément pas une sujétion « politique » (en 1860, le fils de Grimaldi Jean-Baptiste - Pierre-Antoine - épouse la fille d'Ordioni Pierre-Paul - Madeleine).
Malgré ce, le fait que la famille soit toujours présente (en 1871, Grimaldi Pierre-François - déjà maire de 1848 à 1858 - assure l'intérim ; de même, Grimaldi Jean-François - le frère de Jean-Baptiste, maire de 1861 à 1870 - est maire de 1871 à 1873, puis en 1877) à la direction communale est éminemment significatif, même si constatation ne vaut pas règle absolue.
L'organigramme que nous produisons ci-dessous montre la permanence et la force de la parentèle Grimaldi/Ordioni.

(1)Cf. H. LENZIANI. Familles et pouvoir…

(2)Nous reproduisons en annexe le texte d'une lettre relative à cette élection.

(3)En réalité, l'individu nommé maire n'est autre que le premier adjoint, Grimaldi Jean-Baptiste, lequel est plébiscité par la majorité du village, hostile à l'alliance familiale Grimaldi/Ordioni.

(4)G. RAVIS-GIORDANI. Bergers….. En fait, la période durant laquelle le *partitu* adverse est aux affaires dure jusqu' en 1873 - avec une pose d'un mois en 1871-, puis en 1877- 7 mois.

GRAPHIQUE N° 27. : Le " système " Grimaldi/Ordioni (1825-1912). (1)

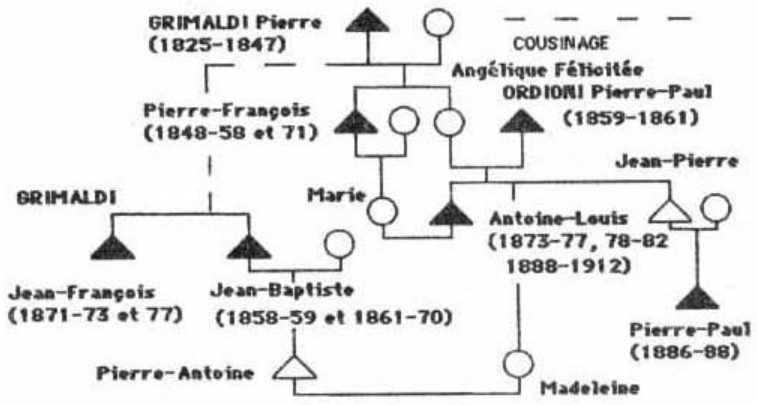

(Source : A.D.A., Ravis-Giordani).

Si l'on considère que, de 1825 à 1912, les Grimaldi/Ordioni ont produit au total 7 maires, et en faisant abstraction du fait que, durant 5 années (1882-1886 et 1886-1887), la municipalité est dirigée par deux Geronimi (ayant une parenté collatérale entre eux et avec les Grimaldi, appartenant de surcroît au *partitu* Ordioni), la durée moyenne des mandats de la famille s'établit à 11 ans, avec deux maxima chez Grimaldi Pierre (22 ans) et Ordioni Antoine-Louis (32 ans, dont 24 sans interruption).
Incontestablement, le XIXe siècle et le début du Xxe siècle marquent l'affirmation et la concrétisation d'un « système » politico-familial unique, s'insérant parfaitement dans la problématique famille et pouvoir.
Ce « système » s »auto-alimente, répétons-le, grâce aux alliances matrimoniales internes ; en 1862, Ordioni Antoine- Louis - fils de Pierre-Paul - épouse sa cousine germaine - Marie Grimaldi, fille de Pierre-François.

Ce même « système » Grimaldi/Ordioni voit graviter autour de lui des groupes familiaux intermédiaires, apparentés aux deux familles, supports potentiels, tels que les Geronimi par exemple.
Geronimi François, maire de 1882 à 1886, est cousin germain d'une arrière-petite-fille de Grimaldi Pierre.
(1)Les triangles noirs figurent les maires, avec, entre parenthèses, les dates de fonction.

Ces groupes familiaux peuvent être également apparentés entre eux, tel Geronimi François-Marie, maire de 1886 à 1887, cousin au 4e degré de Geronimi François (les arrières-grands-pères étaient frères).
À partir de 1912, date à laquelle le pouvoir municipal échappe à la famille Ordioni (Antoine-Louis Ordioni, bien qu'élu en tant que tête de liste, est battu par Geronimi François-Marie, lors de l'élection du premier magistrat), une nouvelle phase est entamée, que l'on peut qualifier d'alternance. (1)
De 1912 à 1927, deux Geronimi (François-Marie - déjà maire en 1886- 87 de 1912 à 1925 et Geronimi Paul-François, de 1925 à 1927) se succèdent.
Ces deux maires sont cousins au quatrième degré (leurs grands- pères sont frères), ce qui revient à dire que nous sommes toujours en présence d'un « système » politico-familial, néanmoins moins prégnant qu'au XIXe siècle.

GRAPHIQUE N° 28. : Le " système " Geronimi (1912-1927).

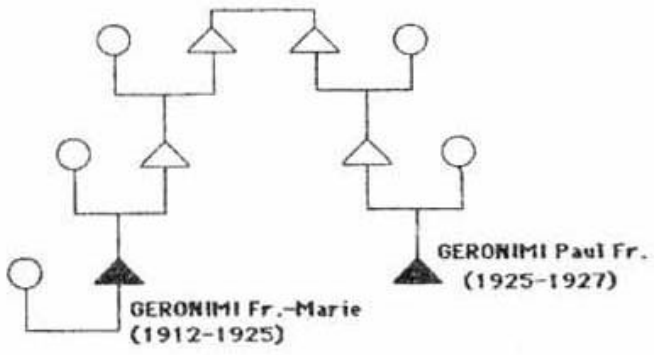

(Source : A.D.A., Ravis-Giordani).

À preuve, la décision que prend Geronimi Paul-François de démissionner du poste de premier magistrat en 1927. (2)
Cette date situe une vacance dans le pouvoir municipal, vacance qui se fait sous l'autorité du *partitu*, étant donné que, durant deux ans, c'est le premier adjoint, Luciani Napoléon (la famille, originaire de Sidossi, compte un fort contingent d'électeurs « radicaux »), qui officie.
Le choix est d'ailleurs lié aux capacités de gestionnaire de l'intéressé, de même qu'à son influence au sein du *partitu*, ce qui nous renvoie à un autre paramètre, lequel sera abordé au point suivant, à savoir le rôle des leaders.
(1)Déjà, en 1908, la manœuvre du premier adjoint- Negroni Toussaint-, lequel avait contracté une alliance avec le *partitu* adverse, marquait cette volonté d'alternance dans la gestion municipale.
(2)Cf. H. LENZIANI. Familles et pouvoir… t. I, p. 74.

De 1929 à 1935, la municipalité de Calacuccia se trouve de nouveau dans la mouvance de la famille Ordioni, et ce, dans une optique plus partisane que strictement familiale. (1)

Martini Antoine (candidat malheureux en 1925), de 1929 à 1931, et Ordioni Pierre (fils d'Ordioni Antoine-Louis), de 1931 à 1935, seront élus maires.
D'ailleurs, les deux sus-nommés sont beaux-frères (Martini Antoine ayant épousé la sœur d'Ordioni Pierre), ce qui nous ramène à un schéma déjà évoqué plus haut.
Cette constatation, à propos des « systèmes » de pouvoir politico-familiaux se confirme avec l'élection de Leca Jean- Pierre en 1935, puisque de dernier se trouve être apparenté à un autre élément clé du pouvoir, et ce à l'échelon cantonal, s'agissant du conseiller d'arrondissement, Negroni Jean-Pierre (qui lui est politiquement opposé), dont il est le cousin germain (la mère de Leca est la sœur du père de Negroni).
À ce propos, il est intéressant de noter que Negroni Jean-Pierre est à cheval sur deux parentés : l'une le liant à Leca Jean- Pierre, l'autre à Martini Antoine (l'épouse de Negroni Jean-Pierre étant la cousine germaine de Martini Antoine - les deux mères étant sœurs).
(1)C'est pour ramener l'union à l'intérieur du *partitu* que les candidats de la famille Ordioni sont présentés.

GRAPHIQUE N° 29. : Le " système " Ordioni/Martini/Leca/Negroni (1929-1935).

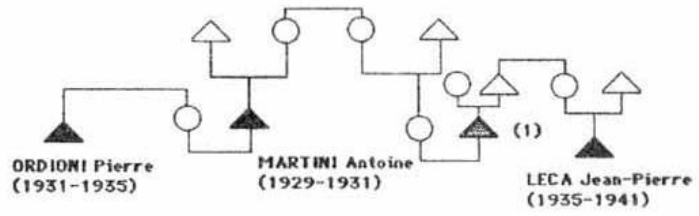

(1) NEGRONI Jean-Pierre (Conseiller d'arrondissement : 1925-1937)

La période 1941-1945, laquelle englobe le régime de Vichy et les délégations issues de la Résistance et du Gouvernement Provisoire, constitue un continuum au cours duquel le pouvoir municipal est plus dépendant des effets de la conjoncture que du jeu des familles(1), même si celui-ci n'est point exclu, surtout en 1944 (opposition Luciani Antoine/Geronimi Etienne-Joseph-Mathieu - fils de Geronimi François-Marie, maire en 1886-87 et de 1912 à 1925 -, lesquels sont apparentés - leurs épouses sont filles de cousins germains), voire en 1945 (le dernier président de la délégation spéciale, Geronimi Vital-Antoine, est le fils de Geronimi François, maire de 1882 à 1886).
Les années d'immédiat après-guerre (1945-1953), pour apparemment instables qu'elles apparaissent, sont néanmoins synonymes de l'hégémonie d'une famille - les Luciani de Sidossi -, laquelle, par la position d'un de ses membres - Luciani Antoine, premier adjoint, d'octobre 1947 à mars 1953, et beau-frère de Luciani Pasquin, conseiller municipal en 1945 -, contrôle la machine municipale.
L'élection de Geronimi François-Marie, en 1953, consacre le retour de la branche Geronimi à la tête de la commune, laquelle se maintient depuis lors.
Se trouve ainsi borné, aux dernières municipales de 1989, un continuum de 164 ans, marqué par la présence du dernier représentant d'un « système » (2) plus que séculaire (Geronimi François-Marie, fils de Geronimi Vital-Antoine - premier adjoint de 1935 à 1941, puis président de la dernière délégation spéciale en 1945 -, est le petit fils de Geronimi François, maire de 1882 à 1886 et, nous l'avons vu, apparenté au premier élément du « système », Grimaldi Pierre).
(1)Cf. H. LENZIANI. Familles et pouvoir… t. I, pp. 95-116.
(2)Cf, graphique suivant.

GRAPHIQUE N° 30. : Le " système " Grimaldi/Geronimi sur le long terme (1825-1989) .

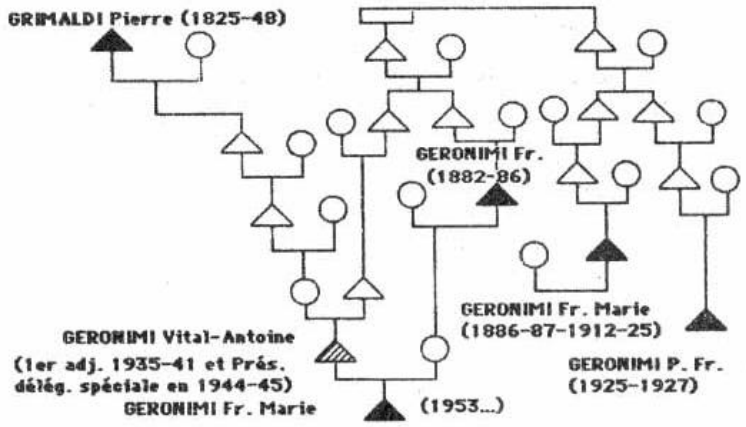

(Source : A.D.A., Ravis-Giordani) .

La permanence de représentativité de certaines familles, nous oblige à poser la question suivante : sur quelle base, autre que les alliances matrimoniales, la pérennité du pouvoir des familles est-elle fondée ?
Essayer d'y répondre, c'est voir comment les valeurs habituelles du pouvoir, telles que l'argent, le capital foncier, voire le statut social, s'appliquent à un type de société, qui, à l'opposé de celles fortement stratifiées d'autres régions de l'île, comme la Balagne, le Cap Corse ou le Sartenais, apparaît comme égalitaire.

b. **Le rôle des valeurs : argent, patrimoine, foncier, statut social comme éléments du pouvoir.**

Si l'on considère l'argent comme un vecteur du pouvoir, celui-ci, à propos de la commune que nous étudions, ne peut être considéré comme un élément déterminant.
Certes, sous la période censitaire, le quota des électeurs les plus imposés de la commune pouvait signifier l'existence d'une classe de gens aisés ; cependant comme nous l'avons démontré plus haut, le caractère relatif de l'importance des revenus, surtout au regard des paliers d'imposition continentaux, interdit d'évoquer l'existence d'une classe de riches, surtout dans une région, qui, de surcroît, n'était en rien partie prenante dans le processus d'intégration de l'espace économique insulaire au marché national. (1)
L'exemple le plus flagrant de cette absence de corrélation entre argent et pouvoir nous est administré par la famille Grisoni, laquelle, durant l'entre-deux-guerres, voire après, passait à juste titre pour être la plus aisée du village de Calacuccia, et peut-être même du canton.
Cette famille possédait un hôtel-restaurant, une épicerie et un service de transport (sur la ligne Calacuccia-Francardo- Corte) ; de plus, elle employait un certain nombre de salariés parmi les gens de la commune.
Aucun de ses membres n'a joué de rôle politique, que ce soit de premier ou de second plan (2) .
Des motifs d'ordre commercial expliquent cette absence d'ambition, la famille entretenant de bons rapports avec les *partiti* antagonistes, même si, politiquement, les différents membres se rattachaient au *partitu* « radical ». (3)
Evoquer le patrimoine foncier comme déterminant du pouvoir municipal, c'est aborder un domaine d'investigation où le témoignage historique est là pour confirmer, si besoin est, le

caractère fondamental de ce moyen de production dans sa relation à la gestion municipale, et surtout son rôle d'instrument dont se servent les maires pour asseoir et maintenir leur autorité.
Le Niolu n'étant pas une région de grandes propriétés individuelles productives, (4) la gestion foncière est ainsi étroitement liée au communal.
Dans ce contexte, la relation qui s'établit entre le pouvoir municipal et la gestion du communal est surtout liée à l'appropriation de ce même communal par les maires en place, afin de consolider leur hégémonie, et ce, de différentes sortes.
De ce point de vue, la période durant laquelle la famille Grimaldi/Ordioni domine la vie politique à Calacuccia (1825- 1912) est riche en témoignages illustrant la mainmise des différents maires de la nébuleuse parentale sur le foncier.

(1) Cf. H.LENZIANI, Familles et pouvoir… t. I, pp. 346-347.
(2) Exception faite de Grisoni Augustin, membre de la première délégation spéciale en septembre 1943, puis candidat sur la liste "radicale" en avril 1945.
(3) Après la guerre, surtout après 1953, la famille se divisera en "geronimistes" et "socialo- communistes".
(4) En 1970, pour l'ensemble du canton, sur un total de 23 818 hectares, la propriété communale représentait 13.536 hectares (57 %), alors que la propriété privée n'en représentait que 5.351 (23 %).
Calacuccia (780 hect. Sur 1.829, soit 43 %) et Lozzi (1.115 hect. Sur 3.039, soit 37 %) sont les deux communes où la propriété privée est la plus importante : Calacuccia, par rapport aux autres communes du canton, présente la particularité d'avoir l'espace foncier le moins étendu (1.829 hect, sur 23.818, soit 7,67 % du total), tout en ayant une surface privée à peu près égale à la surface communale (780 hect de propriété privée, 811 hect de propriéte communale).

Ainsi en 1852, Paccioni Pasquin, dans une lettre au Préfet, indique :
« … Le sieur Grimaldi Pierre, père du maire actuel (1), s'est approprié dans le temps, plusieurs hectares de terre cantonnale, sise dans la vallée de Girolato. Le juge de paix Ordioni et Sabiani André de la commune de Casamaccioli, ses beaux- frères ont partagé le gâteau avec lui.
Le juge Ordioni et Sabiani viennent de vendre leur portion au nommé Geronimi Mathieu, frère du vicaire de calacuccia, pour la somme de mille francs, vente frauduleuse et illégale. 2° : Le même Grimaldi père s'est aussi approprié un morceau de terrain communal, qui servait comme de place à la commune ; ce terrain est aujourd'hui clos et devenu un jardin de plantes potagères. Les Sieurs Negroni Jean, Negroni Jean-Luc, et Paccioni Silvestre, pourront vous attester ce fait comme les plus anciens du pays.
3° : Grimaldi fils, maire actuel, a permis au Sieur Lega Gregoire, son compère, de clore un morceau de bien communal au lieu dit Ordella.
4° : Ce même fonctionnaire a permis de même à son cousin Paccioni Etienne de clore un morceau de terrain communal, connu sous le nom de Contralojo. Témoins du 3eme et 4eme Art. Leca Ange Etienne adjoint, Paccioni Jean-Baptiste dit Tartarola et Martini Don Mathieu tous de Calacuccia. » (2)
Au vu de l'extrait que nous venons de produire, la gestion du communal confère à son gestionnaire de multiples avantages d'ordre foncier, économique et…électoral.
En effet :

- S'approprier les terrains communaux permet d'étendre son patrimoine foncier, donc d'être « compétitif », soit au plan du système censitaire lorsque celui-ci était en vigueur (jusqu'en 1848), soit ensuite, et ce jusqu'en 1884, au plan de la nomination des maires par l'autorité préfectorale (le premier magistrat était souvent choisi parmi les plus gros revenus fonciers) ;
- posséder un surplus de terrains permet de les mettre en valeur, afin de satisfaire l'auto-consommation familiale, dans un cadre économique où celle-ci était fondamentale ;

- **louer ces mêmes terrains aux partisans potentiels confère au propriétaire un instrument électoral de première importance.**

Enfin, la gestion du communal peut s'inscrire dans un cadre répressif, surtout à l'encontre des adversaires du maire.

(1) Il s'agit de Grimaldi Pierre-François.
(2) Lettre du 10/10/1852, A.D.A.

Qu'on en juge :

« …Pour avoir fait rapporter jusqu'à vingt fois dans un même jour la vache de Pierre Jean Negroni, et après l'avoir fait condamner deux fois dans un jour, le Maire s'adressa à Geronimi Victor, beau père de Pierre Jean Negroni en lui disant que si le condamné voulait voter pour lui il aurait renoncé à le faire condamner pour les autres assignations, ce qui eut lieu. Témoin de ce fait : Pierre Jean Negroni de Calacuccia. » (1)

Corollaire de la puissance judiciaire, la puissance administrative constitue un moyen de pression constant, comme en témoigne ce fait :

« …L'année dernière (en 1851), pour extraire trois actes de décès qui devaient être envoyés à la Martinique, afin de retirer des sommes en argent provenant de la succession du feu Geronimi, mort à la Martinique et frère de Geronimi Jean-Luc de Calacuccia, le dit Maire a exigé pour cet acte la somme de trois cent francs qui ont été payés en comptant… » (2)

Les exemples fournis nous conduisent à affirmer que, à l'inverse de régions où la grande propriété individuelle domine et est génératrice de rapports de production marqués (Balagne, Sartenais), impliquant l'existence d'une clientèle politique soumise à un patron (journaliers vendant leur force de travail à un gros propriétaire, lequel s'il s'occupe des fonctions électives, « tient » ainsi un électorat potentiel), le Niolu, à travers l'exemple de Calacuccia, connaît une réalité où l'absence d'une vaste production spéculative - telle qu'elle peut se rencontrer, par exemple en Balagne (oliveraies, vignes) - induit l'existence de rapports de production assez subtils, de type indirect, dans la mesure où le gestionnaire communal, par l'entremise de sa fonction, a la possibilité de se forger un outil foncier illégal, qu'il transforme, en le louant (même s'il n'en retire aucun bénéfice en nature), en instrument économique (de caractère prégnant et attractif) et électoral (il peut capter et maintenir dans son giron des électeurs potentiels qui, indirectement, sont sous sa dépendance économique), de même qu'il peut, à travers une procédure juridique et administrative, pratiquer un chantage dissuasif permanent.

Le patrimoine foncier (communal ou privé) est donc un facteur fondamental du pouvoir communal, et nous avons vu qu'il conférait une pérennité certaine aux groupes familiaux qui en avaient la responsabilité.

Cependant, si la mise en place des « systèmes » familiaux de gestion municipale, sur la base des alliances matrimoniales au sein des groupes leaders, obéit à une logique de maintien du pouvoir, il convient de se demander, comment et pourquoi, hors des circuits d'alliances, les notoriétés locales se maintiennent aux responsabilités.

La réponse est certainement à chercher au niveau du statut social des individus, et, principalement, celui qui confère le prestige intellectuel et le savoir-faire.

Dans cette optique, deux groupes familiaux, tels que les Grimaldi/Ordioni et Geronimi illustrent parfaitement le poids des professions intellectuelles (médecins, juges de paix, secrétaires de mairie) et son adéquation au pouvoir, au sein d'une société marquée par un très fort taux d'analphabétisme.

Les graphiques, que nous produisons ci-dessous et aux pages suivantes, sont significatifs de cette reproduction des élites municipales sur le long terme.

GRAPHIQUE N° 31. : Les " systèmes " politico-intellectuels (1818-1989) .

A. Les Ordioni (1818-1935) .

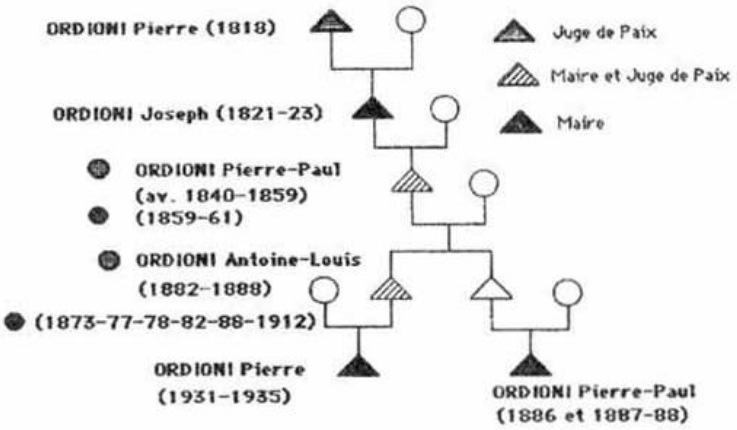

(Source : A.D.A., Ravis-Giordani) .

B. Les Grimaldi - 1ere branche - (1825-1877) .

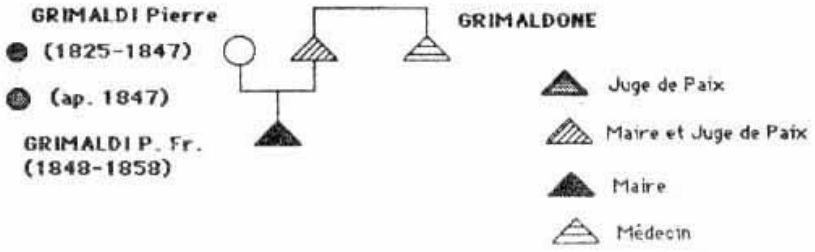

(Source : A.D.A., Ravis-Giordani) .

C. Les Grimaldi - 2e branche - (1818-1877) .

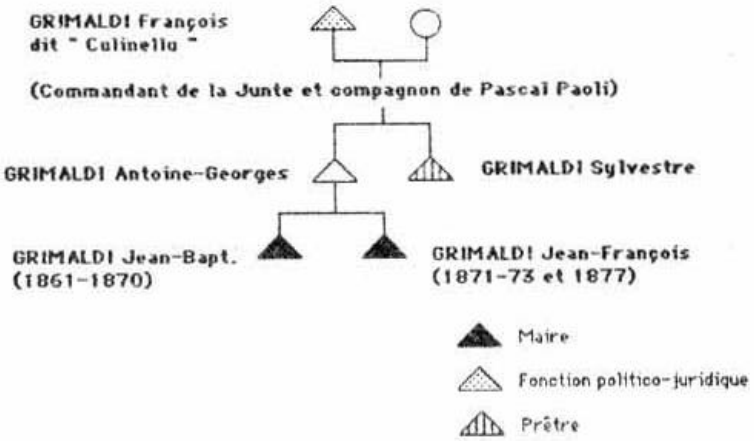

(Source : A.D.A., Ravis-Giordani) .

D. Les Geronimi (1882-1989) .

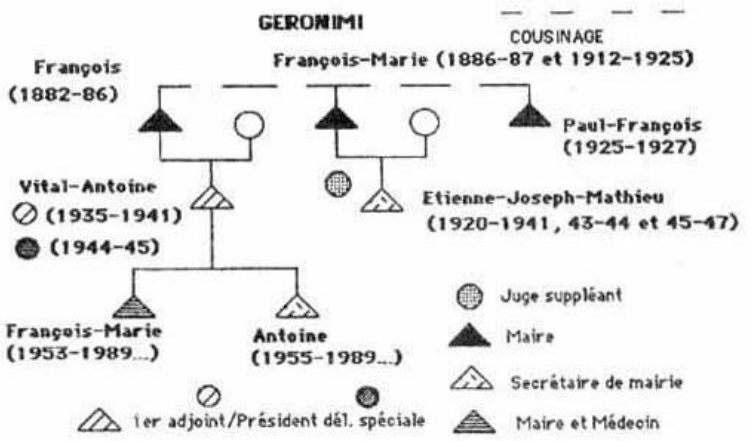

(Source : A.D.A., archives communales, archives personnelles) .

La forte proportion de lettrés (Juges de paix, médecins, secrétaires de mairie), à travers la nébuleuse parentale Ordioni, Grimaldi, Geronimi, nous indique clairement que, sur un peu plus d'un siècle et demi, le pouvoir municipal à Calacuccia est un pouvoir à base intellectuelle.

Le savoir confère donc le prestige et, par là même, permet d'accéder à la fonction notabiliaire et de s'y maintenir, par un jeu de reproduction des élites.

Dans le cas des Ordioni/Grimaldi, la stratégie municipale est basée sur un double contrôle de la mairie, et de la justice de paix (Grimaldi Pierre est maire, tandis que son beau-frère - Ordioni Pierre-Paul - est juge de paix), accentué par une pérennité des fonctions municipales et judiciaires (lorsque Grimaldi Pierre-François, en 1848, succède à son père, celui-ci devient juge de paix suppléant).

Le caractère « oligarchique » du pouvoir municipal à Calacuccia, au XIXe siècle, permet également un transfert des compétences au niveau des groupes alliés aux groupes leaders, de manière à assurer une continuité.

Lorsque, de 1882 à 1888, Ordioni Antoine-Louis est nommé juge de paix, la vacance du pouvoir est assurée à deux reprises par des Geronimi : Geronimi François - apparenté aux Grimaldi -, de 1882 à 1886 ; Geronimi François-Marie - cousin au quatrième degré du précédent -, de 1886 à 1887 (de 1887 à 1888, c'est Ordioni Pierre-Paul - neveu d'Antoine-Louis - qui occupe la place de premier magistrat).

Ces groupes intermédiaires, nous les retrouvons au début du XXe siècle et dans l'entre-deux-guerres, et enfin dans les années cinquante et jusqu'à nos jours (de 1912 à 1927, deux Geronimi - François-Marie (petit-fils de François, maire de 1882 à 1886, et fils de Vital-Antoine, premier adjoint faisant fonction de maire de 1935 à 1941, puis président de la dernière délégation spéciale du Gouvernement Provisoire, en 1944- 45) est élu, sans interruption depuis lors.

Si, au XIXe siècle, les Grimaldi/Ordioni couplaient fonction élective et judiciaire, les Geronimi tablent sur les fonctions administratives et médicales comme vecteurs et maintien du pouvoir.

Dans ce cadre, la fonction de secrétaire de mairie s'avère comme un instrument idéal de contrôle des rouages municipaux, surtout si cette même fonction est occupée par un membre de la famille du maire.

Ainsi de 1920 à 1941, puis de 1943 à 1944 et 1945 à 1947, Geronimi Etienne-Joseph-Mathieu (fils de Geronimi François-Marie) est-il secrétaire de mairie (de 1920 à 1925, les Geronimi, père et fils, contrôlent de manière absolue fonctions et charges notabiliaires).
De 1955 à nos jours, Geronimi Antoine (frère du maire élu en 1953) dirige la machine administrative à la mairie de Calacuccia, étant, pour ainsi dire, à l'heure actuelle, le véritable gestionnaire de la commune.
La prégnance du rôle du secrétaire de mairie, témoigne de l'importance de cette fonction charnière, en tant que lien entre le pouvoir local et le pouvoir central, signifiant, à contrario, le poids que l'Etat peut exercer dans le maintien de ses structures locales, surtout avec la décentralisation, laquelle confère aux mairies de plus en plus de responsabilités dans la gestion quotidienne de leur espace socio-économique (l'exemple des permis de construire est significatif de ce point de vue).
Cette constatation nous sert de transition pour évoquer un dernier aspect de la problématique familles et pouvoir, à savoir le rôle des leaders municipaux.

A. **Un siècle, deux leaders.**

Sans nous étendre sur le concept de *capipartitu*, (1) nous allons essayer de voir, en les comparant, comment ont évolué, quantitativement, les scores électoraux et la position au sein des listes élues - donc les influences - des deux maires ayant eu la plus grande longévité municipale : Ordioni Antoine-Louis (32 ans, sur 3 périodes) et Geronimi François-Marie (37 ans, sans interruption, avec un mandat qui doit s'achever en 1995).
(1) Sur la notion de capipartitu, cf. H. LENZIANI. Familles et pouvoir… t. I., pp. 327-331.
Ces deux maires s'inscrivent dans des périodes d'histoire politique municipale différentes (fin du XIXe début du XXe siècle et deuxième moitié fin du XXe siècle), dont l'une est marquée par un suffrage universel uniquement masculin, essentiellement intra-muros, cependant que l'autre connaît l'elargissement de ce même suffage universel à l'élément féminin, de même que des procédures (correspondances et procurations) permettant à l'électorat extra-muros de s'exprimer, ce qui, au regard des situations démographiques dissemblables (à l'époque d'Ordioni, le nombre des inscrits était contenu dans la population résidente ; à l'heure actuelle, la situation est totalement inversée), joue un rôle non négligeable au niveau des rapports de force communaux.
Afin de visualiser le phénomène comparatif, nous allons produire un certain nombre de graphiques, lesquels « prennent le pouls » des deux leaders en question, certes sur des périodes différentes (4 consultations de 1871 à 1912 pour Ordioni ; 8 consultations de 1945 à 1989 pour Geronimi), mais de durée à peu près égale (41 ans et 44 ans).
À la lumière de ces graphiques, il nous appartiendra, par delà les constatations, d'expliquer le pourquoi des points communs et distorsions pouvant exister entre les deux parcours municipaux.

GRAPHIQUE N° 32. : Ordioni Antoine-Louis (1873-1912) .

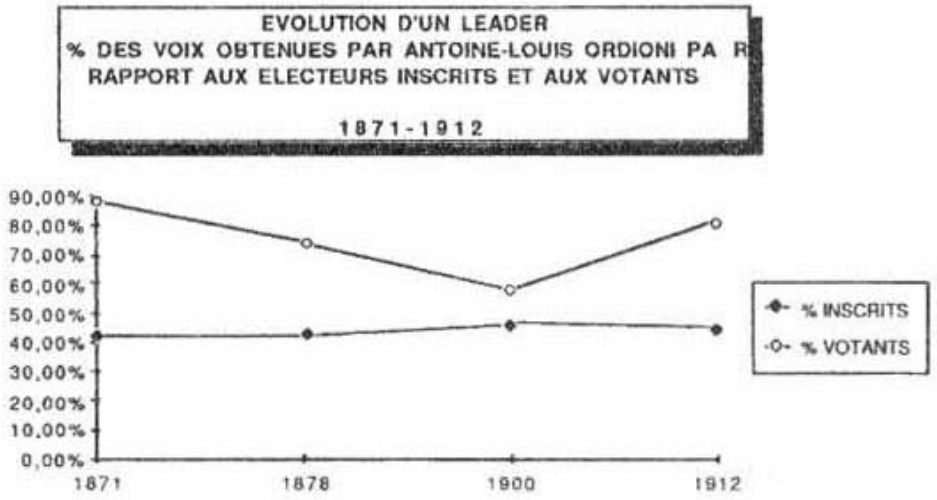

GRAPHIQUE N° 33. : Geronimi François-Marie (1945-1989) .

GRAPHIQUE N° 34. : Ordioni Antoine-Louis (1871-1912) .

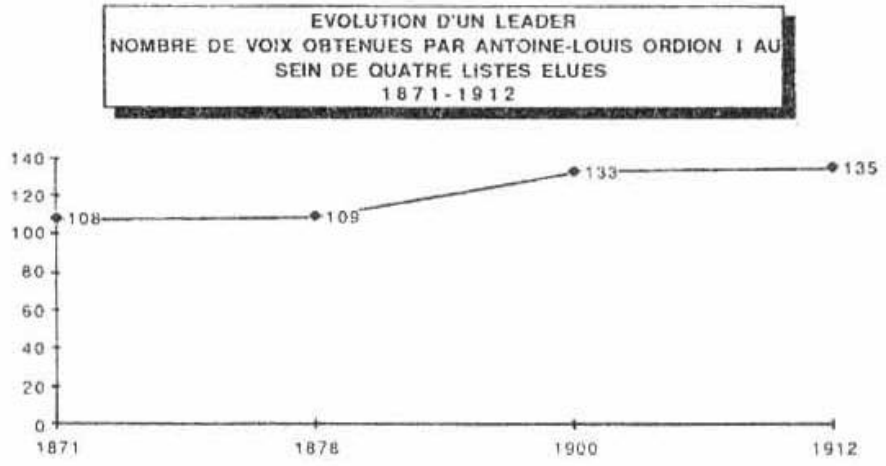

GRAPHIQUE N° 35. : Geronimi François-Marie (1945-1989) .

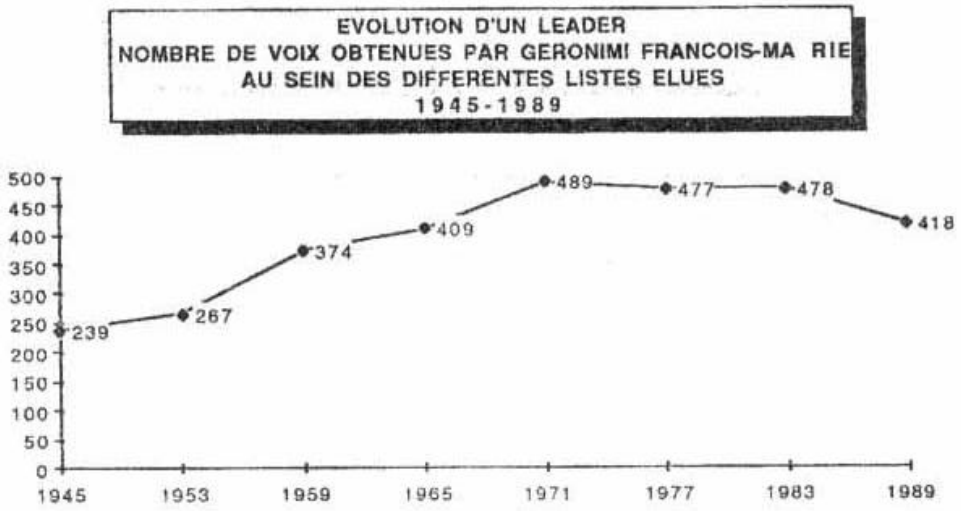

GRAPHIQUE N° 36. : Ordioni Antoine-Louis (1871-1912) .

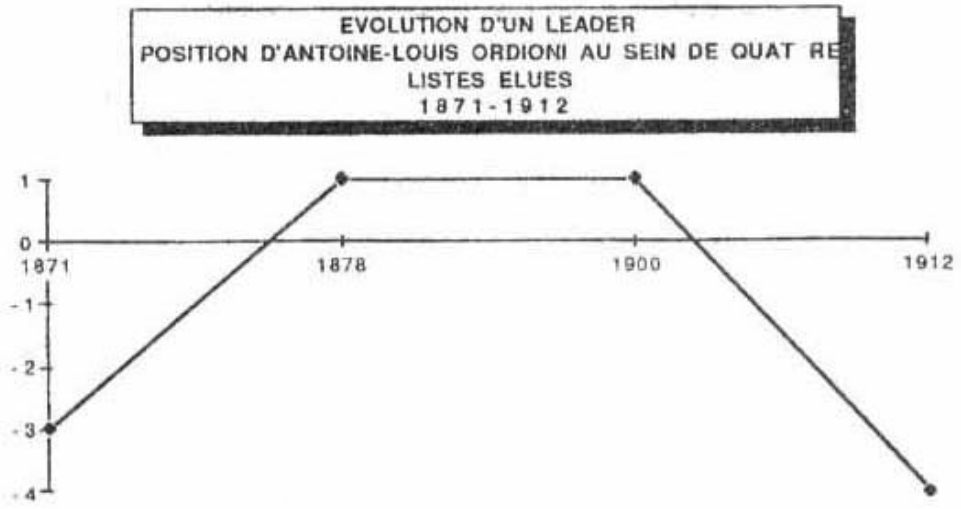

GRAPHIQUE N° 37. : Geronimi François-Marie (1945-1989) .

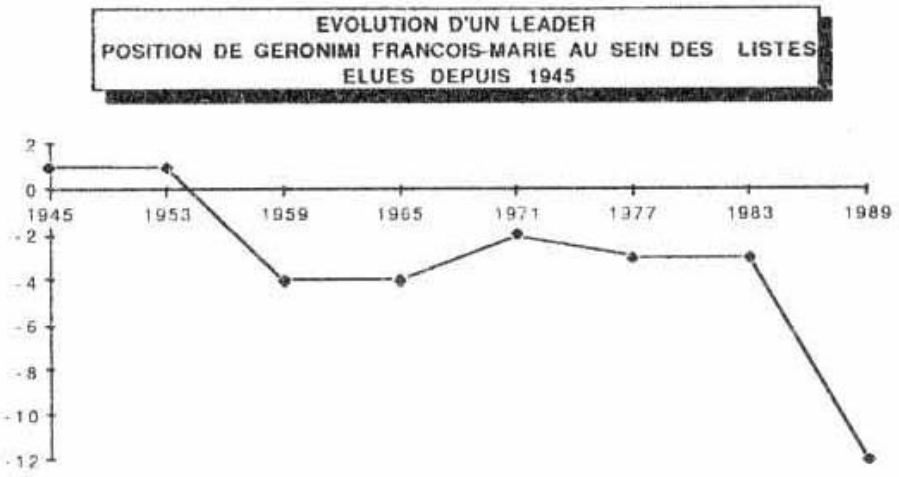

GRAPHIQUE N° 38. : Ordioni/Geronimi : la hiérarchie.

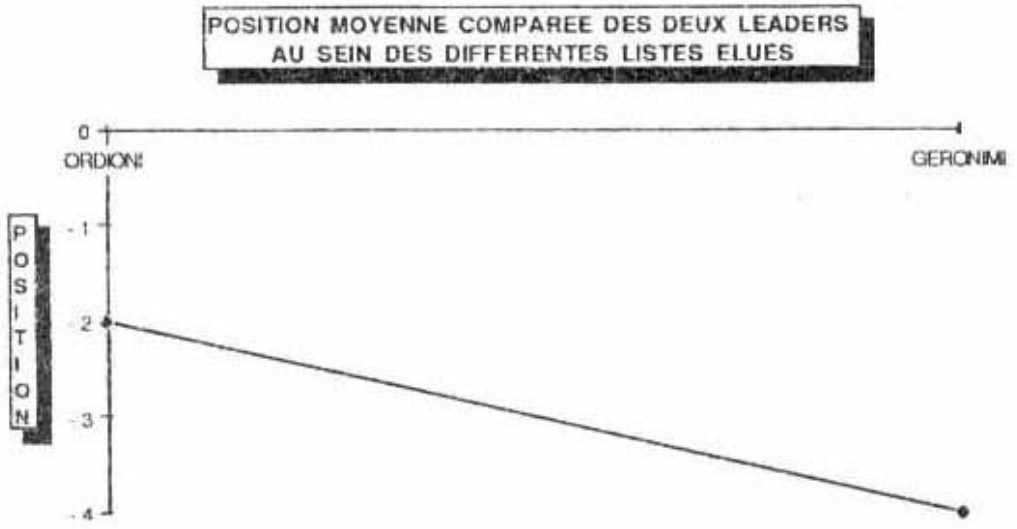

La série de 7 graphiques (1) présente à la fois des similitudes et des différences dans le parcours électoral d'Ordioni Antoine-Louis et Geronimi François-Marie sur le long terme.

(1) Source commune aux 10 graphiques : A.D.A, archives communales.

Similitude, dans le fait que l'impact des deux leaders s'essouffle avec le temps, l'amorce du déclin intervenant à des périodes à peu près similaires (après 29 ans de présence chez Ordioni contre 26 ans chez Geronimi).

Différence, dans l'ampleur de la diminution d'influence au sein des conseils municipaux élus, moins marquée chez Ordioni (il ne régresse que de la première à la quatrième place) que chez Geronimi (celui-ci passant de la première à la douzième et dernière place sur la liste en 1989).

Ce phénomène trouve son corollaire dans la diminution du nombre de voix constaté chez Geronimi depuis 1971 (489 à 418, soit 71 voix de moins), à l'inverse d'Ordioni, lequel voit son capital/voix augmenter de façon régulière (de 1871 à 1912, il passe de 108 à 135 voix, soit un gain de 27 voix).

Concernant le poids électoral des deux leaders au plan des électeurs inscrits et des votants, deux constatations s'imposent :

- Ordioni Antoine-Louis, avec une moyenne de 75 % de voix, a une influence plus marquée sur les votants que son homologue (42 %), tandis que ce dernier est plus ancré dans le corps électoral tout entier (49 % contre 42 % à Ordioni) ;
- Sur le long terme, l'influence d'Ordioni Antoine-Louis est plus stable que celle de Geronimi François-Marie, lequel connaît deux phases d'influence distinctes : une phase de hausse, jusqu'en 1971, une phase de baisse depuis cette date. Cette constatation trouve son corollaire (exprimé par le graphique n° 38) dans la position moyenne des deux leaders au sein des différents conseils municipaux auxquels ils appartiennent, laquelle donne un net avantage à Ordioni (2e place) sur Geronimi (4e place).

Le pouvoir « ordioniste » apparaît donc comme plus absolu, moins contesté, sur le long terme (malgré les épisodes de 1908 et 1912), que le pouvoir « geronimiste », même si la longévité des deux fonctions (il ne faut pas oublier que c'est la mort - en 1917 - qui a interrompu la carrière d'Ordioni, laquelle d'après certains témoignages, aurait pu se poursuivre après la Première Guerre mondiale) témoigne de l'influence manifeste des deux leaders.

Acteurs de deux époques différentes, ces deux maires ont exercé leur pouvoir de manière différente, avec des arguments et une stratégie différents.

Ordioni Antoine-Louis doit la pérennité de sa fonction à la conjonction de plusieurs facteurs :

- une forte parentèle, lui permettant de tisser un réseau immédiat et intermédiaire d'électeurs potentiels ;
- le caractère quasi héréditaire de la fonction municipale, qui, depuis 1825 (1821, si l'on inclut Ordioni Joseph), est la propriété des familles Grimaldi/Ordioni (même s'ils n'appartiennent pas - ou plus - au même *partitu*, Grimaldi Jean- Baptiste et Jean-François sont des collatéraux des Grimaldi/Ordioni Grimaldi Jean-Baptiste ayant été premier adjoint dans la municipalité dirigée par Grimaldi Pierre-François), induisant une véritable « oligarchie » locale ;
- le statut social de sa famille (son arrière-grand-père et son père étaient juges de paix), permettant un verrouillage politico-juridique de la fonction municipale, conforté par une position de relais vis à vis du pouvoir central (l'impact du statut social, lié aux professions libérales, nous le retrouvons dans une autre commune du Niolu – Albertacce -, où là, tout au long des XIXe et XXe siècles, le pouvoir municipal est capté - s'étendant même au cadre cantonal - par la famille Albertini (*U scalone* (1) - principal soutien du clan Gavini au Niolu -, laquelle a produit, outre un grand nombre d'hommes de loi, le plus fort contingent de conseillers généraux du canton - ce jusqu'en 1976, de même que deux membres du corps préfectoral - dont un, membre du ministère Clemenceau -, et enfin, en 1982, le premier président de l'Assemblée de Corse (Alfonsi Prosper - dont la mère est une Albertini) ; (2)
- le prestige de cette même famille Ordioni, héritière, avec les Grimaldi, d'une forte tradition paoliste, (3) ce qui lui confère un rôle directeur au sein du *partitu* majoritaire ;
- corollaire immédiat : la position de leader politique d'Ordioni, tant au plan local qu'extra-muros (Ordioni est le principal soutien des Casabianca au Niolu) ;
- le capital foncier, élargi grâce à une appropriation de l'espace communal, et transformé, par le biais d'un système de location, en un instrument économico-électoral puissant.

Ne disposant pas des mêmes atouts au plan local, sans caractère héréditaire marqué - même si son père fut premier adjoint de 1935 à 1941 - (son grand-père fut maire de 1882 à 1886, soit… 71 ans avant lui), Geronimi François-Marie doit sa carrière municipale à :

- la conjoncture d'après-guerre, tant au plan national (Résistance et poussée des forces de gauche) que - résultante du premier - local (déliquescence du « radicalisme » communal, lié à un conflit de génération) ;
- sa position sociale (il est médecin), laquelle, outre le crédit intellectuel qu'elle induit (en tant que médecin au centre de réforme de Bastia, il a la haute main sur l'octroi - ou non - de pensions), afin de satisfaire les besoins sociaux de son électorat ;
- la dimension nouvelle donnée par l 'Etat à la fonction municipale, par le biais des subsides accordées (aide sociale, pensions) et des compétences transferées (permis de construire) ;
- la mainmise familiale sur les rouages administratifs (son frère, Geronimi Antoine, est secrétaire de mairie, donc le relai de l 'Etat) ;
- le contrôle strict, par la mairie, des instruments électoraux que sont le vote par correspondance et par procuration.

À l'aune de la comparaison à laquelle nous venons de procéder, il apparaît que des éléments de continuité et de rupture scandent l'évolution du pouvoir municipal à Calacuccia sur un peu plus d'un siècle.

Continuité, avec un pouvoir basé sur la position sociale (juge de paix, médecin), le charisme et le savoir-faire de ses représentants.

Continuité, avec la présence de courroies de l'autorité étatique, qu'elles soient juridiques (juge de paix) ou administratives (secrétaire de mairie).

Rupture, dans la mesure où l'Etat, par un certain nombre de mesures, à caractère social et politique, confère au maire une panoplie permettant de pallier l'absence de potentialité familiale, voire de mainmise héréditaire.
Enfin, par delà ces éléments structurels, une constante se dégage à l'observation des faits sur le long terme : la circulation du pouvoir à l'intérieur d'une même nébuleuse parentale, montrant finalement que, dans la problématique famille(s) et pouvoir, la structure prégnante de la famille semble l'emporter sur les options dictées par le politique (les intérêts partisans).

(1)Scalone : nom donné a la famille Albertini- en tant que structure clanique organisée- par référence à l'escalier que l'on emprunte pour accéder à la maison ancestrale.

(2)Concernant la famille Albertini, un épisode est significatif de l'existence, dans une société sans stratification sociale marquée comme celle du Niolu, d'épiphénomènes mettant en avant des micro- rapports de classe. Ecoutons le témoignage qui nous a été rapporté à ce sujet :

" A la fin du XVIIIe ou au début du XIXe siècle, les Albertini d'Albertacce (U scalone) possédaient des propriétés sur lesquelles travaillaient des journaliers. Le curé de la famille (Pret' Antone) menait la vie dure à ces travailleurs. Un jour, son frère (célibataire), se promenant à cheval, vit la condition misérable de ces gens. Emu, il dit à son frère (le vouvoyant) qu'il se montrait trop dur avec ces derniers. Celui- ci rétorqua : "aghju fatica a teneli a mezzu corpu ; se tu i teghji, a chi ne seremmu!" ("j'ai du mal à les tenir le ventre à moitié plein : si tu les gaves, où en serons nous!). Témoignage de Mr L.P., août 1988.

(3)Cela nous renvoie au thème suivant, à savoir le rôle des idéologies.

L'appréhension du concept famille(s) et pouvoir nous a renvoyé au rôle des généalogies, des valeurs sociales et économiques, et ce, dans un contexte strictement local.
Il nous faut dès à présent dépasser ce contexte local, afin d'essayer de comprendre comment, dans le cadre du jeu politique, le local et ses éléments (familles et partiti) se sont positionnés par rapport au contexte extérieur, c'est à dire avant tout au regard des idéologies que le cadre englobant - corse ou continental- pouvait véhiculer et projeter sur le microcosme.

V. IDEOLOGIES ET POUVOIR LOCAL.

Les référents idéologiques ne manquent pas dans la vie politique de la commune de Calacuccia, du paolisme au gaulisme, en passant par le républicanisme et le « socialo-communisme ».
Tous ont servi de dénominateur commun aux clivages et ambitions municipaux, chacun avec un degré d'influence et de permanence différent.
Cependant, quelle qu'en fût leur ampleur, les mouvements conjoncturels ont profondément marqué l'inconscient collectif de la commune, déterminant pour certains d'entre eux le devenir politique du village d'une manière définitive.

a. Le paolisme.

Il est intimement lié à la tradition libertaire du Niolu (explicable du fait de la spécificité géographique du canton), tradition qui est en elle-même une idéologie, et qui, de ce fait, précède celle de Paoli.
Déjà, en 1503, les Niolins ont payé très cher leur attachement à la liberté, puisque leur participation au conflit opposant les seigneurs de la Cinarca à Gênes entraîna la destruction de la pieve.(1)

Deux siècles plus tard, lors de la Guerre de Corse (1729-1769), ils se montrerons de farouches partisans de l'indépendance, et même après la défaite de Ponte-Novu (1769), leur révolte (1774), réprimée dans le sang, témoignera de leur refus de l'envahisseur.

À Calacuccia, l'attachement au paolisme a, d'une certaine manière (2), déterminé le clivage « politique » existant au sein de la commune, et, de ce point de vue, on peut le considérer comme une idéologie fondatrice.
Mais plus encore, il est à l'origine de l'hégémonie municipale de deux familles - les Grimaldi et les Ordioni -, qui toutes deux, s'en réclamaient, grâce à l'action sur le terrain de certains de leurs membres. (3)

(1) Cf. H. LENZIANI. Familles et pouvoir… t. I., pp. 45. Les habitants du Niolu appartenaient aux terres de la Cirnaca.
(2) Cf. H. LENZIANI, Idem…
(3) François Grimaldi, dit Culinellu, commandant de la Junte- Tribunal de Police mis en place en 1772- fut compagnon de Pascal Paoli.
Pierre Ordioni, député au Parlement Anglo- Corse (1794- 1796).

b. Le bonapartisme.

L'image napoléonienne, valeur complémentaire ou inversée du paolisme, à l'image de l'île toute entière, s'inscrit au Niolu, de façon précise, comme une continuation du message révolutionnaire, c'est à dire comme le refus de l'Ancien Régime et de ce qu'il représente d'oppressif (le spectre génois et la répression française dans son cadre royaliste).
Là encore, nous retrouvons l'impact d'une des deux familles citées plus haut, les Ordioni en l'occurrence, avec Alexandre - frère de Pierre -, lequel fut général et baron d'Empire.
L'attachement au bonapartisme, c'est également - au crépuscule de l'Empire - l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire (22 avril 1815) (1), qui, à Calacuccia, rencontre une approbation totale (166 oui sur 166 votants), et ce à l'échelle du pays (4802 non contre 1 536 000 oui).
Sous le Second Empire, le même élan se confirme, entrant d'ailleurs, à l'image de l'île, dans un cadre régimiste (en 1852, le Niolu proclame le rétablissement de l'Empire à 100 % des votants et 99, 01 % des inscrits - 1106 oui sur 1117 inscrits).
De 1852 à 1870, c'est le gavinisme qui, à Calacuccia, est l'étalon de référence en matière de bonapartisme, signifiant une parfaite adéquation des oppositions claniques locales à l'idéologie nationale (du moins dans ce cas).
Après 1870, et avec l'avènement de la IIIe République, s'établit, aussi bien dans l'île qu'à Calacuccia, un nouveau clivage qui s'estompera après 1890 dans une seule et même mouvance républicaine, masquant, par là même, les rivalités factionnelles, ou du moins les agrémentant des critères nationaux.
(1) L'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire est une Constitution par laquelle, Napoléon, au retour de l'île d'Elbe (mars 1815), établit un Parlement composé d'une Chambre des pairs, nommée par l'Empereur, et d'une Chambre des représentants, élue au suffrage universel. L'échec des Cent jours mit fin à cette tentative de monarchie constitutionnelle et libérale.

c. Le républicanisme.

« Noi simu republicani ». Cette profession de foi de la mère de l'actuel maire de Calacuccia révèle bien l'attachement à la République manifesté par l'ensemble du corps électoral de la commune de Calacuccia, attachement similaire à celui de l'île, et qui traduit de nouveau la propension régimiste des insulaires (tout comme sous le Second Empire).
Ce passage du bonapartisme au républicanisme (aux législatives de 1885, à Calacuccia, les républicains obtiennent 58,36 % des voix par rapport aux inscrits contre 20,33 % aux bonapartistes), n'est en rien contradictoire, en ce sens qu'il signifie un attachement aux valeurs dominantes incarnées par l'Etat.

Une autre raison, selon Francis Pomponi, pourrait expliquer le revirement, celui- ci étant lié à des motifs d'ordre socio- économique.
Comme le souligne l'auteur dans son article À la recherche d'un « invariant » historique : La structure clanique dans la société corse.
« … les Gavini de Campile… étendaient sous le Second Empire leur influence sur le Niolo voisin ; or, aux premiers temps de la Troisième République, dans cette région, l'influence de Gavini s'effrite, des Niolins déclarant « de bonapartistes de la veille nous sommes devenus les républicains du lendemain pour faire échec à Gavini… », mais c'est qu'entre-temps, Gavini a lesé les intérêts des bergers en appliquant et faisant appliquer sans ménagement les préceptes de l'économie rurale bourgeoise en matière de suppression de la vaine pâture et de la limitation des zones de parcours du bétail : là, la réaction de classe autant que la fidélité aux servitudes communautaires ancestrales ont été plus fortes que le lien clanique. »
Ces effets d'adaptation à la conjoncture, et ce, avec une double constante locale et nationale, nous les retrouvons dans deux autres référents idéologiques, inclus dans le républicanisme, mais résultant tout d'un contexte historique de rupture - la Seconde Guerre mondiale - : le gaullisme et le « socialo-communisme ».

d. Le gaullisme et le « socialo-communisme ».

Nées de la Résistance, dans un cadre national et insulaire, ces deux idéologies contemporaines illustrent, de manière édifiante, le rapport de la société locale à la société englobante, dans une sorte d'effet miroir.
Jamais plus que dans l'immédiat après-guerre la conjoncture n'a eu un tel impact sur la réalité locale à Calacuccia.
Impact décisif, puisqu'il a déterminé, et le déclin d'une orientation séculaire (le casabianquisme), et l'affirmation de son contraire (le gavinisme).
À Calacuccia, le mouvement gaulliste est une réalité, puisque c'est de lui que se réclame, en 1953, une partie de la coalition municipale en place.
Jusqu'à cette date, il semble se situer au dessus des clivages factionnels, puisque tous - gavinistes et «radicaux » - y adhèrent, et cela parce qu' il incarne la référence obligée, c'est à dire la Résistance.
C'est par le biais du référendum que la commune, à l'instar de l'île, manifeste le plus son attachement à De Gaulle, et ce, sans interruption, de 1945 à 1969 (le oui - et le non en 1946 – l'emporte à une large majorité).
Comme les idéologies qui l'ont précédé, le gaullisme s'inscrit dans un cadre consensuel d'adhésion, mais avec une dimension autre, plus subjective, chacun l'accommodant à sa propre vision de la réalité politique, le tenant là comme une référence quasi idéale, véritable bouclier contre les nuisances politiciennes locales (a pulitichella).
Lorsque dans la bouche de l'actuel secrétaire de mairie, Geronimi Antoine, fuse, à mon interrogation « êtes-vous gaviniste ou geronimiste? », la réponse suivante : « je suis avant tout gaulliste », cela est significatif d'un attachement viscéral à une option suprême, bien en marge des réalités claniques (même si l'intéressé entre de plain-pied dans le système du clan).
On peut comparer le mouvement « socialo-communiste », en utilisant une métaphore, à un courant d'air qui, un jour de grand vent, entrerait dans une pièce, lorsqu'une fenêtre s'ouvre brusquement.
Le grand vent, c'est la conjoncture (Résistance, poussée des forces de gauche) ; la pièce, c'est la commune (rivée à ses luttes claniques).
Une fois la fenêtre refermée, la pièce retrouve son aspect normal (bipolarisation traditionnelle).

Néanmoins, durant son apparition (les élections d'avril 1945), le courant d'air a produit des effets, des objets ayant été déplacés (les familles et les individus), voire s'étant brisés : c'est le cas du « radicalisme », lequel, à l'image d'une potiche qui se casse, a volé en morceaux ; le gavinisme, de plus petite dimension, caché par la potiche, a résisté.
Une fois les morceaux recollés - et mal recollés - un autre «radicalisme » est apparu, moins structuré qu'avant, donc moins apte à diriger les affaires communales (la coalition municipale d'octobre 1947 à mars 1953 en est l'archétype le plus représentatif). (1)
Mouvement de conjoncture, le « socialo-communisme » est apparu surtout comme une transition dont le clan s'est servi pour parfaire sa restructuration.
Ne s'insérant pas dans un contexte social aigu, lié à des antagonismes de classe, tels qu'ils se sont manifestés par exemple dans le Sartenais (la poussée marxiste dans la région de Sartène, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, repose véritablement sur un contexte de lutte de classes, avec un prolétariat - paysans et journaliers - qui s'ancre à gauche pour lutter et chasser les gros propriétaires terriens dont il dépendait avant la guerre) le « socialo-communisme » était voué à un sort éphémère.
(1) Sur les élections de l 'après- guerre à Calacuccia (1945- 1947- 1953), cf. H. LENZIANI, Conjoncture politique et contingences locales : le jeu des familles en avril 1945 à Calacuccia.

D'ailleurs, aucune structure véritable, qu'elle soit communiste ou socialiste (une section communiste existait jusqu'en 1947, sans activité majeure), n'a perduré.
De même, aucun leader politique n'est apparu, et les seuls véritables socialistes niolins (Luciani Antoine et Luciani Pasquin, de Calacuccia) (1) ont milité hors du canton, à Bastia.
Mouvement spontané, voire opportuniste, issu d'un conflit de génération, le « socialo-communisme » d'après-guerre peut, d'une certaine manière, se comparer au mouvement nationaliste actuel.
En effet, l'un et l'autre ont un regard critique et dur sur la structure clanique, qu'ils veulent détruire.
Néanmoins, ils sont issus de deux périodes historiques différentes :
- la guerre et la Résistance pour les « socialo-communistes » (le terme résistance est à nuancer : résistance active pour quelques uns - peu nombreux -, résistance passive pour la plupart) ;
- la prise de conscience estudiantine, liée au problème corse, pour les nationalistes : le mouvement a une assise intellectuelle à Paris et à Nice.

Chez les nationalistes, à Calacuccia comme dans l'ensemble du Niolu, on peut conjuguer les effets de deux aspects :
- la jeunesse du mouvement (moyenne d'âge - 20 à 30 ans - moins élevée que chez les « socialo-communistes ») ;
- une certaine forme de contestation de l'autorité parentale ;
- l'opportunisme de certains, au regard de la conjoncture (point commun avec les «socialo-communistes ») ;
- les relations d'amitié : l'influence d'un individu-leader sur d'autres.

Quoi qu'il en soit, et bien que situés à plus de quarante ans de distance, les deux mouvements précités témoignent de cet effet miroir entre le local et la société englobante, lequel entraîne parfois - et souvent pourrai t-on dire - le télescopage des idéologies avec les structures traditionnelles du microcosme villageois.
(1) Ces Luciani firent partie de la délégation spéciale nommée en juin 1944 à Calacuccia, puis de premier conseil municipal d'après- guerre dans la même commune- Luciani Pasquin-, et du conseil municipal élu en octobre 1947- Luciani Antoine, 1er adjoint.

CONCLUSION.

Comment, dans une société faiblement hiérarchisée comme celle du Niolu, sans rapports de production marqués, caractériser le pouvoir politique à l'échelle la plus réduite, à savoir celle de la commune ?

L'analyse à laquelle nous venons de procéder, en utilisant le paramètre de la longue durée, tend à démontrer qu'appropriation et contrôle de la gestion municipale obéissent à des constantes spécifiques.

La première constante, que l'on perçoit de manière très nette tout au long du XIXe siècle, est celle qui dérive de la mise en place de stratégies familiales, avec effet reproductif, au regard de tout un système d'alliances matrimoniales.

L'exemple de la nébuleuse parentale Grimaldi/Ordioni est particulièrement édifiant de ce point de vue.

La captation du pouvoir municipal par ces deux familles, sur près d'un siècle, est à corréler avec une autre constante, qui est celle de la présence quasi permanente, au sein desdites familles, d'une élite intellectuelle (médecins, juges de paix), laquelle confère statut social et influence.

Aux deux constantes que nous venons d'évoquer, il faut adjoindre la mainmise sur la gestion juridico-administrative communale (juge de paix et maire) et son complément économico-productif (l'espace communal).

Ainsi se trouve définie une véritable « oligarchie » locale, dont l'influence sur les destinées communales est également liée au prestige passé, à travers le rattachement à des référents idéologiques (Paolisme, Bonapartisme).

Si le XIXe siècle a consacré l'hégémonie d'un groupe familial unique, le suivant, par contre, marque l'évolution vers une alternance, avec l'accession aux responsabilités d'autres groupes familiaux, néanmoins apparentés - de manière plus ou moins étroite - à la nébuleuse Grimaldi/Ordioni.

Nous sommes désormais dans un contexte où le pouvoir municipal s'identifie davantage au partitu qu'à la famille (en tant que structure dominatrice de ce même partitu), de même qu'il déborde du cadre strictement intra-muros, avec les effets induits de la conjoncture - insulaire et nationale - sur le devenir de la commune (Résistance, Gaullisme, socialo- communisme).

Enfin, plus qu'au siècle précédent, le rôle de l'Etat confère à la fonction municipale un nouvel aspect, puisque le maire base davantage son emprise sur la position charnière qu'il occupe entre la commune et le pouvoir central que sur les seules potentialités familiales.

Comptable de certaines mutations, liées à des situations internes, voire conjoncturelles, le pouvoir communal à Calacuccia s'inscrit néanmoins dans un invariant structurel propre, caractérisé par l'impact et la prégnance d'élites internes, dont le rôle dirigeant est fonction de leur capacité intellectuelle et leur savoir-faire - du moins jugés comme tels - dans l'aptitude à gérer le quotidien.

Cette gestion du quotidien confirme si besoin est que, même au sein d'un cadre social spécifique, où les vecteurs de pouvoir habituels, tels qu'argent et patrimoine foncier (1), ne peuvent être pris en compte - à l'inverse d'autres régions de l'espace insulaire (Balagne, Sartenais) -, des hiérarchies se mettent en place, constituant ainsi un véritable « passage obligé » dans l'exercice des responsabilités, signifiant à fortiori que, dans un contexte d'apparente égalité sociale, la logique du pouvoir peut-être génératrice de clivages.

(1) Il s'agit de la grosse propriété foncière- plus de 50 hectares. En 1972, au Niolu, selon Blasini, sur 2 239 propriétés privées, les propriétés de plus de 20 ha représentaient 1,60 % de l'ensemble.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

I. Sources

- Archives départementales d'Ajaccio (A.D.A.), série M.
- Archives communale de Calacuccia, fonds non classé.
- Archives personnelles de l'auteur.

II. Bibliographie

- GANBINI (Monique) : Comportement électoral et attitudes politiques en Corse. Université de Paris : Thèse de doctorat en Sciences Politiques, 1969. 329 p.
- GEORGES (Jocelyne) : Histoire des Maires 1789-1939, Paris : Plon 1989, 285 p.
- LENZIANI (Hubert) : Familles et pouvoir à Calacuccia 1925-1955 Comportements politiques dans une commune de la montagne corse. Aix-Marseille I : Thèse de nouveau doctorat, 1989, 5 vol., 1619 p.
- LEVY (Giovanni) : Le pouvoir au village, Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe , Paris : Gallimard 1989., 231 p.
- POMPONI (Francis) : Pouvoir et abus de pouvoir des maires corses au XIXe in Etudes Rurales n°63-64, Paris : E.H.E.S.S., Paris 1976. pp. 153-169.
- POMPONI (Francis) : A la recherche d'un « invariant » historique : la structure clanique dans la société corse, in Pieve è Paesi., Paris : C.N.R.S., 1978, pp. 7-30.
- RAVIS-GIORDANI (GEORGES) ; L'alta pulitica e a bassa pulitica : valeurs et comportements politiques dans les communautés villageoises corses (XIXe-XXe), in Etudes Rurales n° 63-64., Paris : E.H.E.S.S., 1976, pp. 171-189.
- RAVIS-GIORDANI (GEORGES) : Bergers corses, Les communautés villageoises du Niolu., Aix-en-provence : Edisud, 1983., 509 p.
- TUDESCO (André-Jean) : Les conseillers généraux en France au temps de Guizot., Paris : P.F.N.S.P., 1967, 292 p.

ANNEXE.

Reproduction d'une lettre écrite au Sous-Préfet de Corte par une partie des électeurs de la commune de Calacuccia, au lendemain des élections municipales de 1860 (texte non altéré).

Monsieur le Sous-Préfet.

Les électeurs soussignés au nombre de 82 de la commune de Calacuccia ont l'honneur de vous exposer très respectueusement ce qui suit :
Que le jour du 19 du courant jour fixé par arrêté de Monsieur le Préfet pour la tenue de l'assemblée qui devait nommer le renouvellement des Conseillers municipaux de la Dite Commune, se sont passés les faits suivants ;
1° Le bureau ce composait uniquement de membres de deux familles ; c'est à dire la famille Ordioni entre laquelle se trouve le Maire actuel et la famille Grimaldi, leurs parents rapprochés : savoir père et fils, oncle germain et neveu et enfin cousin germains.
2° La composition de ce bureau électoral formé malicieusement par une union de famille à scandalisé vivement le corps électoral et les habitants.
3° 150 électeurs seulement ont pris part à l'élection, et on trouve dans la boite plus de 2016 voix ; ce qui fait qu'au lieu de 150 ce sont 171 électeurs qui ont voté.
4° Le secrétaire de l'assemblée, Monsieur Grimaldi Pierre-François, ancien Maire révoqué, a été surpris ayant dans une manche de sa veste plus de quarante bulletins qu'il a mêlé, au moment du comptage, avec ceux qui étaient disposés dans la boîte. Une pareille infraction aux lois électorales mérite de fixer toute l'attention de Monsieur le Préfet…

5° Une combinaison frauduleuse a été faite d'avance par les membres composant le bureau. À la vue d'une pareille manœuvre un grand bruit s'est élevé dans la salle de l'assemblée et il a fallu employer la force armée pour dissiper le monde qui était accouru.
6° Monsieur le Commissaire de Police, dans cette mêlée, prenait part à la fraude et voulait faire arrêter les gens qui réclamaient contre les manœuvres frauduleuses qui avaient lieu en ce moment.
7° Plusieurs électeurs ont réclamé, lorsque le scrutin était clos, que les bulletins existants dans la boite fussent comptés de nouveau, pour voir s'ils se trouvaient égaux au nombre des votants.
8° Les bulletins dont il s'agit, au mépris des électeurs qui réclamaient le Justice furent ramassés et brûlés a l'instant par le secrétaire.
9° Le scandale le plus fameux était que la femme du président, ses filles, ses belles- filles, et son fils Louis qui n'étaient pas électeurs, avaient envahi la salle d'assemblée.Un pareil abus fut la cause des nouveaux bruits qui n'acquirent dans l'assemblée.
Dans la ferme attitude que Monsieur le Sous-Préfet voudra bien prendre en considération des faits exposés, en annulant l'élection de la commune de Calacuccia, les électeurs le prient en même temps, en cas de retour de prendre des mesures très énergiques pour empêcher que de nouvelles scènes se reproduisent à ce sujet.
Témoins : des faits M. le Maréchal de-Logis A Casanova gendarme, Grimaldi Jean-Baptiste, Grimaldi Jean-François et Paccioni Jean-Mathieu.
Veuillez agréez Monsieur le Sous-Préfet l'assurance de leur profond respect avec lequel ils ont l'honneur d'être vos humbles et très obéissants serviteurs.

Les électeurs de la commune de Calacuccia.

Vittore Geronimi
Paccioni

Fait à Calacuccia le 19 août.